

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS

Vol. VI No. 45

ADMINISTRATION et REDACTION

5505, Blvd St-Laurent, Montréal

Québec, 15 août 1934

Le Congrès des Bûcherons

Réunion d'étude. — Programme. — Cette association vivra-t-elle

Le premier congrès des bûcherons aura lieu, à Rimouski, le 21 août. Que personne ne s'alarme : ce ne sera pas une révolution, ni la répétition de la grève de Rouyn !

Nous voulons faire de ce congrès une réunion d'étude sous le distingué patronage de S. E. Mgr Courchesne. Nous avons invité d'abord les bûcherons et leurs amis, les membres du clergé, des patrons comme MM. Edouard Lacroix, député de Beauce et A.-E. Dubuc, député de Chicoutimi, M. C.-J. Ouellet, conseiller législatif, et des représentants de la commission des opérations forestières.

Nous ne perdrons pas notre temps en récriminations sur les traitements intolérables infligés aux bûcherons. Des journaux indépendants comme le "Devoir", l'"Action Catholique", le "St-Laurent", le "Progrès du Golfe" et le "Progrès du Saguenay" ont cité des faits révoltants, dignes de la Russie soviétique. L'enquête conduite par le procureur général a confirmé ces révélations. Pour chloroformer l'opinion publique, le gouvernement a nommé une commission munie du seul pouvoir de faire des rapports et de poursuivre... des enquêtes.

La loi créant cette commission déclare en toutes lettres que le bûcheron doit se défendre lui-même : s'il reçoit un salaire inférieur à celui qui était prévu dans le rapport fourni par la compagnie, "il a le droit d'en réclamer la différence devant toute cour de juridiction compétente". Quand verra-t-on un bûcheron sans-le-sou plaider contre un trust ?

Les compagnies forestières ont leur syndicat; les bûcherons doivent avoir leur association pour se protéger. De nombreux amis des bûcherons ont cru qu'il appartenait à l'"Union catholique des cultivateurs" de constituer le groupement des travailleurs de la forêt. La plupart de ceux-ci ne sont-ils pas des colons et des cultivateurs qui vont au chantier gagner quelques dollars pour rencontrer leurs obligations et faire vivre leurs familles durant l'hiver.

L'association est fondée. Comment défendra-t-elle le plus efficacement possible la cause de ses adhérents ? C'est pour étudier et préciser ses moyens d'action qu'elle tiendra son premier congrès.

Le programme définitif en sera publié plus tard. Des conférences et des résolutions seront consacrées aux principaux problèmes forestiers : nécessité et statuts de l'association des bûcherons, salaires des travailleurs de la forêt; l'hygiène dans les camps; les accidents du travail; le mesurage du bois; l'hygiène dans les camps; les accidents du travail; le mesurage du bois; les bûcherons et la colonisation; le blasphème et le travail du dimanche dans les chantiers; les relations entre la nouvelle association et les organismes officiels comme le Ministère des Terres et Forêts et la Commission des opérations forestières, etc.

La question des salaires est primordiale. Pendant que des bûcherons, dans la force de l'âge, travaillant du lever au coucher du soleil, gagnent à peine leur nourriture, l'Etat est obligé de faire vivre leurs familles. Voilà toute une classe sociale incapable d'acheter des produits manufacturés, de payer les services des professionnels et d'acquiescer ses obligations.

Parce qu'elles sont puissantes en face des bûcherons non organisés, les compagnies forestières ont obtenu des réductions de droits de coupe et la permission de piller les terres de la Couronne sans garantir un salaire raisonnable à leurs ouvriers.

"Le résultat de ceci, disait M. Edouard Lacroix, est

que nos compagnies forestières se trouvent à obtenir le bois de la province de Québec à un prix excessivement bas et que la confection du dit bois, fait dans les conditions spécifiées plus haut, se trouve à alimenter les industries forestières sur une base que personne ne peut concurrencer; puis on manufacture ces bois de papier dans des usines modernes, et on jette le papier sur le marché américain à un prix qui entraîne totalement notre industrie à la ruine".

Les forêts de notre province sont dévastées, nos bûcherons crèvent de faim et se démoralisent, nos industriels canadiens-français sont ruinés: le trust à capital étranger garde pour lui seul tous les profits.

Nous avons rencontré quelque part des objections contre le syndicat des bûcherons. L'association serait superflue, paraît-il, avec "un salaire minimum imposé directement par l'extension juridique".

Supposons que le salaire minimum seul puisse donner justice au bûcheron: l'association n'est-elle pas la meilleure méthode pour l'obtenir ? Comment les ouvriers de la forêt pourront-ils dire leur mot dans la fixation de ce salaire minimum s'ils n'ont pas d'organisation pour parler en leur nom ?

On a prétendu que les bûcherons ne peuvent s'unir parce qu'ils ne prévoient pas longtemps à l'avance s'ils iront dans le bois. Le métier de bûcheron n'est pas fermé. Notre association enrôle tous ceux qui sont susceptibles d'aller au chantier ou qui sont intéressés au perfectionnement matériel et moral des travailleurs forestiers.

On a ajouté que les bûcherons, devant nécessairement se réunir chez leurs patrons, seraient considérés comme des conspirateurs; les chefs de l'association deviendraient des victimes ou des agents provocateurs. Ces objections seraient fondées si les camps de chantier constituaient les cellules locales de l'association. Il serait difficile de faire oeuvre sociale dans un camp avec un patron rébarbatif et des bûcherons venus des quatre coins de la province. Mais nous avons voulu que la cellule de l'Union soit la paroisse où les hommes de chantier ont leur domicile. Voici, par exemple, cinquante bûcherons de Matane qui, durant l'hiver, s'éparpillent dans vingt-cinq chantiers différents. Dans leur cercle paroissial, en présence de leur aumônier, ils discuteront les conditions qui leur furent imposées par leurs patrons respectifs. Ils pourront comparer les méthodes employées dans ces établissements forestiers et tirer des conclusions qui seront présentées au congrès annuel de leur union.

Quand ils retourneront au chantier, l'hiver suivant, la "Terre de Chez Nous" les tiendra au courant des démarches de leurs chefs en leur faveur; la lecture du journal de leur association remplacerait avantageusement celle des magazines souvent immoraux qui sont distribués à profusion dans certains établissements forestiers. N'avons-nous pas rencontré des jeunes gens qui ont étudié les "Cours-à-domicile" de l'U.C.C. à la lumière fumeuse des campements de chantier et qui, de retour dans leurs paroisses, ont passé leurs examens avec succès sous la surveillance de leur curé ?

Aucune objection valable ne s'oppose au syndicat des bûcherons; qu'on retourne de tous côtés les problèmes de la main-d'oeuvre forestière, il faut en conclure à la nécessité de l'union.

Nous espérons que le congrès de Rimouski, où nous convoquons les bûcherons et leurs amis, mettra cette vérité en lumière et orientera la nouvelle association pour lui faire donner son maximum de rendement.

Albert RIOUX

CE QUE PEUT FAIRE UN CERCLE DE L'U. C. C.

Cette question, pourtant bien simple, mérite une étude sérieuse, si l'on veut lui donner la solution juste.

Pour nombre de profanes, un cercle de l'U. C. C. est le groupement d'un nombre plus ou moins élevé de cultivateurs d'une même paroisse, qui se réunissent à date fixe pour passer une couple d'heures à discuter des problèmes qu'ils ne peuvent résoudre.

C'est justement là l'erreur, aucun problème intéressant la classe agricole n'est insoluble par les intéressés, et si un cercle ne suffit pas pour trouver la solution, tous ceux d'un diocèse, tous ceux de la Province peuvent se joindre à lui : c'est ce qu'on appelle de la coopération.

La semaine dernière, au cours d'une causerie donnée sous les auspices de l'U. C. C., M. l'abbé Léonidas Adam, curé de Ham-Nord, a su démontrer ce que l'U. C. C. a fait dans sa paroisse et cependant le cercle de l'U. C. C. n'est fondé que depuis 1932, les résultats sont magnifiques.

N'est-ce pas la preuve la plus convaincante de la puissance d'un groupe homogène dont chaque unité vise le même but ?

Un des buts les plus importants à atteindre est la fondation d'une caisse populaire dans les paroisses où il n'en existe pas, c'est le rôle du cercle de l'U. C. C., pour sa direction, sa surveillance, il doit se trouver des hommes, aussi désintéressés que convaincus pour s'en charger.

Une caisse populaire, bien dirigée, est la sécurité de la paroisse, c'est la pierre d'assise de beaucoup d'autres oeuvres. Prenons l'assurance mutuelle de paroisse, par exemple, que lui faut-il pour réussir ? La possibilité, pour chacun de ses membres, d'être toujours en règle avec les statuts, où peut-il mieux trouver la sécurité que dans une caisse populaire ? S'il se trouve mal pris momentanément, il est assuré d'y trouver le montant nécessaire pour payer sa quote part du montant du sinistre.

Il est des périodes de l'année où le cultivateur doit toujours déboursier et ne rien encaisser; n'arrive-t-il pas que malgré la certitude qu'il a de pouvoir rembourser plus tard, il lui est impossible d'emprunter, ni d'une banque, ni d'un particulier; il lui faut donc se priver d'une récolte payante, du fait qu'il ne peut acheter ou la semence ou les engrais; avec une caisse populaire, le cas se règle facilement et à bon compte.

Si nous jetons nos regards dans une autre direction, ne voyons-nous pas les avantages que les membres d'un cercle de l'U. C. C. trouveraient dans l'organisation d'un comité d'arbitrage de 3 membres, dont feraient partie d'office, l'Aumônier et le Président du cercle, le troisième à choisir parmi les notables. Que de malentendus, de chicanes et de procès pourraient être évités si cet organisme

(Suite à la page 12)

L'ELECTRIFICATION RURALE

Causerie donnée par M. T.-D. Bouchard, M.P.P.,
Poste C.R.C.M. au quart d'heure de l'U. C. C.

Dans une entrevue que j'avais eue il y a quelques semaines avec M. Albert Rioux, l'actif président de l'Union Catholique des Cultivateurs qui ne manque jamais de signaler tout ce qui peut paraître défavorable à la cause des agriculteurs, j'apprenais qu'il trouvait que j'avais fait trop étroite la part du cultivateur dans les discours-conférences que j'ai prononcées depuis un an environ dans la province de Québec sur la question de l'électricité et il exprimait en outre l'opinion que la municipalisation de l'électricité dans les villes pouvait être un danger pour l'électrification rurale.

Sur le premier point j'ai répondu à M. Rioux que partout où j'avais adressé la parole, et j'ai eu l'honneur d'être invité jusqu'à ce moment dans dix-sept de nos villes à partir de la plus grande à aller jusqu'à la simple petite ville rurale, j'avais prôné la vulgarisation de l'électricité dans nos campagnes. Je n'ai certes pas discuté longuement mes idées de détails sur ce point mais j'ai exposé bien clairement les principes qui devraient guider nos gouvernements pour en arriver à une électrification rurale intensive. Si je n'ai pas appuyé longuement sur ces détails c'est que les invitations qui me sont venues m'ont toujours été adressées par des corps publics s'intéressant surtout à la question de l'électricité dans son rapport avec les centres urbains. Ces corps publics étaient soit des conseils municipaux, soit des Chambres de Commerce, soit des associations de consommateurs urbains d'électricité. Il m'a semblé qu'il n'y avait pas lieu, dans des réunions de cette nature, d'appuyer particulièrement sur l'aspect rural de la question de l'électricité et je fis remarquer à M. Rioux que j'accepterais avec plaisir toute invitation qui pourrait m'être adressée par une organisation quelconque de cultivateurs pour développer au long mes idées sur l'électrification de nos fermes. M. Rioux a alors cru bon de m'inviter à causer avec les membres de sa grande association et les cultivateurs de la province de Québec en général, une fois par mois, dans un des quarts d'heure que le poste CRCM met chaque semaine à la disposition des classes agricoles. J'ai accepté l'invitation avec grand plaisir car elle me permet de tâcher de rendre service à la classe qui constitue la base de notre vie économique dans la province et elle me fera en outre prendre un contact direct avec la grande association qui a succédé, au moins chronologiquement, à une des premières grandes associations de cultivateurs, celle des Fermiers-Unis de Québec, dont je fus un des principaux organisateurs et qui commença à développer chez nos agriculteurs l'esprit de corps dont l'absence presque totale se faisait si péniblement sentir à cette époque. Je rappelle cet incident pour établir que j'ai toujours été un ami sincère de la classe agricole et un homme public qui a toujours cru que notre province ne pourrait progresser qu'à la condition que notre classe agricole soit d'abord prospère.

LE RÔLE DE LA CLASSE RURALE

Un grand homme d'état français disait, un jour, à la Chambre des Députés "LA REPUBLIQUE FRANÇAISE SERA PAYSANNE OU ELLE NE SERA POINT". Il voulait signifier par là que les lois de la république devaient être favorables aux paysans français ou sinon le peuple changerait sa forme de gouvernement. Issus de la race française nous sommes, dans notre province, sur un terri-

toire offrant à peu près les mêmes caractéristiques économiques et sociales que celles de notre ancienne mère patrie et je suis d'opinion que notre province doit être paysanne d'abord si on veut conserver nos institutions politiques actuelles.

Nos lois doivent être toutes imprégnées du souci de permettre à notre classe agricole d'obtenir la plus large part d'aisance et de bien-être possible dans un pays si merveilleusement doté de ressources naturelles. Et, dans ce but, je crois que nos hommes d'Etat doivent se donner pour but immédiat de rendre la vie du paysan aussi agréable sur sa ferme que celle du citoyen dans sa ville. L'homme d'Etat qui aura trouvé la formule qui atteindra cet objectif aura certainement réussi à régler la question économique et sociale dans notre province. Le cultivateur laisse sa ferme pour la ville parce qu'il croit pouvoir améliorer ses conditions d'existence. Le scintillement des lumières de la ville, ce mirage souvent trompeur de la joie et du bonheur, l'aiture de l'obscurité des nuits de campagne, sombre linceul enveloppant nos villages et nos hameaux privés de la lumière artificielle, comme les feux des réverbères appellent les papillons de la profondeur des ténèbres. Et le paysan séduit par le faux mirage a souvent le sort du frêle papillon qui va se briser dans son vol fou sur le verre brûlant de la lampe fascinatrice.

Que le cultivateur trouve sur sa ferme et dans son village les aménités qu'il espère rencontrer dans les villes: un revenu suffisant pour élever convenablement sa famille, de bons chemins pour circuler en toute saison, de l'électricité pour remplacer ses lampes et ses lanternes fumeuses, du pouvoir à bon marché pour le débarrasser, lui et son épouse, de ses travaux manuels harassants ou ennuyeux, des amusements sains rendus possibles à sa maison ou dans son village par l'éclairage électrique, et le cultivateur ne sera plus le papillon imprudent qui laissera la douceur de son habitat naturel pour aller se rompre les ailes sur le phare éblouissant du boulevard de la grande cité.

Ces idées, qui sont les miennes et depuis longtemps, sur la nécessité qu'il y a pour nos gouvernements de trouver un système de vulgarisation de l'électricité dans nos campagnes vous démontrent bien clairement que votre président et votre association peuvent compter sur mon concours le plus entier pour mettre à la disposition des cultivateurs de notre province l'éclairage et le pouvoir-moteur électriques à bon marché. Les craintes de M. Rioux qui lui étaient causées par son grand souci de tout ce qui touche l'intérêt de la classe agricole ne reposaient donc que sur une fausse apparence; jamais au cours de ma carrière je n'ai oublié la classe agricole dont je m'honore d'être un représentant à l'Assemblée législative puisque mon comté est pour moitié agricole et pour moitié urbain.

LES VILLES VIS-A-VIS DES CAMPAGNES

M. Rioux a aussi manifesté d'autres appréhensions sur la campagne que j'ai faite en faveur de la municipalisation. Votre président craignait que la municipalisation dans les villes ait pour effet de retarder l'électrification rurale. Il s'est dit que les villes seraient fort peu intéressées à fournir du courant dans les campagnes, le service de la campagne étant en lui-même une entreprise fort peu attrayante au point de

Programme des Causeries agricoles de l'U.C.C.

POSTE CKAC à 1 h. 15 p.m.

LUNDI, 20 août: M. René Richard: "Améliorons nos expositions".
MERCREDI, 22 août: M. R.-M. Pucet: "Le travail de l'U.C.C."
VENDREDI, 24 août: M. J.-C. Côté: "L'électrification rurale"
SAMEDI, 25 août: M. J.-E. Laforce: "En rapport avec la Colonisation".

POSTE CRCM à 8 h. 15 p.m.

MARDI, 21 août: M. Robert Raynauld, M. S. A.: "Le rôle de la presse rurale".
JEUDI, 23 août: L'hon. C.-E. Ouellet, c. 1.

vue des profits à réaliser. Cet argument ne manque pas de sens commun si on laisse de côté le grand principe qui est à la base du programme de ceux qui, comme moi, veulent la réduction des taux de l'électricité dans notre province. Ce principe directeur c'est que l'électricité étant un monopole naturel et une utilité publique essentielle au progrès de toutes nos familles, doit être exploitée dans notre province non comme un moyen de faire un profit mais tout simplement pour servir les citoyens. Tant et aussi longtemps que la vente de l'électricité sera une source de profits pour ceux qui en font la production et la distribution, il est clair que ceux qui en contrôlent la vente s'intéresseront fort peu à sa vulgarisation dans la campagne où son commerce est, par la nature même des choses, une activité très peu rémunératrice. Dans un seul carré de rue d'une métropole les compagnies d'électricité peuvent vendre autant de courant qu'elles pourraient le faire dans deux ou trois comtés agricoles de notre province, même si toutes les fermes étaient électrifiées; les frais de la transmission de l'électricité, de sa distribution, de la lecture des compteurs et de la tenue des comptes sont infiniment plus bas dans le premier cas que dans le second. Si la vente de l'électricité n'est envisagée que comme une simple opération commerciale les prix à la campagne deviennent presque prohibitifs dans la plupart de nos comtés ruraux puisqu'il faut ajouter au coût de la production proprement dite de l'électricité celui de sa transmission, de sa distribution et de la perception des comptes. Dans ces conditions, il est certain que les villes ayant municipalisé l'électricité ne seraient guère plus disposées que les compagnies privées ne le sont aujourd'hui à vendre de l'électricité dans la campagne. Mais j'ai recommandé la municipalisation non pas comme source de profits mais comme simple moyen de faire bénéficier nos populations du service de l'électricité à des taux la mettant à la disposition du plus humble citoyen. En envisageant la question sous cet aspect et en tenant en ligne de compte que j'ai recommandé la municipalisation non seulement dans les villes mais aussi dans nos municipalités rurales et que j'ai de plus réclamé la nationalisation des pouvoirs d'eau non encore aménagés pour que le gouvernement mette à la disposition des cités, des villes et des municipalités de campagne de l'énergie hydro-électrique au prix coûtant, on verra immédiatement que non seulement la campagne que nous avons entreprise ne menace pas de retarder l'électrification rurale mais que les réformes que nous avons recommandées sont les seuls moyens pratiques de promouvoir la vulgarisation de l'électricité chez nos cultivateurs.

CE QUE ST-HYACINTHE A FAIT

Il m'est facile de vous donner une preuve complète de l'exactitude de cette affirmation. Nous avons municipalisé l'électricité à Saint-Hyacinthe et nous sommes

à construire une usine pour produire du courant. Nous avons demandé à la Législature le pouvoir de fournir de l'électricité à toutes les municipalités rurales situées dans un rayon de trente milles de la ville de Saint-Hyacinthe. Ce pouvoir nous a été refusé à la dernière session mais la législature nous a permis de fournir du courant dans certaines municipalités contiguës à notre ville. Le maire, M. le curé, et certains citoyens importants d'une municipalité rurale non comprise dans celles où nous pouvons vendre du courant, sont venus me rencontrer pour savoir ce qu'il y aurait à faire pour faire bénéficier les cultivateurs de leur municipalité du service de l'électricité. Je leur ai répondu qu'il pouvait le faire en municipalisant ce service. Ces cultivateurs, s'ils le désirent, pourront construire une ligne électrique et la ville de Saint-Hyacinthe sera heureuse de les approvisionner, aux limites de notre ville, de courant que nous leur fournirons au prix le plus bas possible pour leur permettre de vendre l'énergie électrique à des taux abordables pour tous. Si la majorité de cette municipalité est sympathique à ce projet la municipalisation dans Saint-Hyacinthe n'aura pas nui à l'électrification rurale mais l'aura plutôt rendue possible; et ce, parce que notre usine est construite non pas dans le but de faire des profits mais exclusivement pour servir le peuple de notre ville et de notre région.

La remarque qui m'était faite par M. Rioux au sujet du danger que la municipalisation créerait pour l'électrification rurale m'a remis en mémoire un des plus spécieux arguments que les compagnies d'utilités publiques apportent pour s'assurer à la Chambre des députés et au Conseil législatif l'appui des députés et des conseillers ruraux. Cet argument fallacieux c'est que les compagnies privées devront cesser d'étendre leurs réseaux dans la partie rurale de la province si on émande et on finit par obtenir la réduction des taux dans les villes. Les agents des compagnies prétendent qu'elles sont obligées de charger cher dans les villes parce qu'elles font des pertes dans toutes les campagnes où elles fournissent du courant. La vérité exacte c'est que les grandes compagnies ne peuvent pas faire dans les campagnes les profits exorbitants qu'elles font dans les villes, vu le peu de densité de la population rurale, et qu'elles sont fort peu intéressées à y développer leur commerce. Et il ne faut pas croire que quand elles le font elles le font tout simplement pour plaire aux gens. Les charges spéciales, les contrats d'éclairage public et les taux exorbitants qu'elles exigent dans les cas où elles consentent à établir un service électrique dans une municipalité rurale les mettent à l'abri de toutes pertes possibles et elles n'appliquent certainement pas les profits exorbitants qu'elles réalisent dans les villes à payer des déficits qu'elles feraient en campagne pour favoriser tout simplement la classe agricole. Ces profits exorbitants vont cent pour cent dans le gousset des porteurs d'actions du capital la plupart du

CALENDRIER

JEUDI, 16 août: S. Joachim
VENDREDI, 17 août: S. Hyacinthe
SAMEDI, 18 août: S. Roch
DIMANCHE, 19 août:
231e jour de l'Année,
XIIIe après la Pentecôte
SOLENNITE DE L'ASSOMPTION
LUNDI, 20 août: S. Bernard
MARDI, 21 août: Ste Jeanne de Chantal
MERCREDI, 22 août: S. Symphrose
Dimanche: Lever du soleil: 4 h. 58
Coucher du soleil: 6 h. 55
Premier quartier le 17 à 11 h. 33 du soir.

temps fictif de nos grandes compagnies d'utilités publiques. Cet argument que les villes doivent être maintenues dans leur servitude actuelle à l'égard des grandes compagnies pour leur permettre de vulgariser l'électricité dans les campagnes n'est qu'un prétexte pour s'attirer le vote des députés ruraux. Et si ces derniers veulent réellement l'électrification la plus complète possible de leurs comtés respectifs ils devraient appuyer le grand principe qu'à l'avenir dans la province de Québec la vente de l'électricité ne devra plus être faite dans le but d'en tirer un profit mais dans le seul but de la faire servir aux besoins de toutes nos populations. Il n'y a que le système de la régie publique qui a été recommandé déjà depuis longtemps par l'Union des Cultivateurs qui est susceptible de nous procurer cet avantage et c'est pourquoi tous nos hommes publics devraient appuyer les mouvements conjugués de la municipalisation et de la nationalisation de l'électricité, mouvement qui sont de nature à être d'une si grande utilité pour notre classe rurale qui a peut-être encore plus besoin de l'électricité à bon marché que nos simples citoyens en ont besoin dans les villes.

Dans ma prochaine allocution je parlerai de certaines réformes concrètes qui s'imposent dans notre province pour favoriser l'électrification rurale et je termine cette petite causerie en disant un cordial AU REVOIR à tous ceux qui m'ont fait l'honneur d'être aux écoutes.

2ième SESSION INTENSIVE DE FORMATION SOCIALE

VISITE DE S. EXC. LE DELÉGUÉ APOSTOLIQUE

L'Ecole Sociale Populaire a tenu sa deuxième session intensive de formation sociale à Vaudreuil, du 2 au 9 août, sous la direction de R. P. Archambault, S.J. Quinze hommes, parmi lesquels se trouvaient les chefs des syndicats nationaux catholiques, en ont suivi les exercices. Les cours ont été donnés par les PP. Chagnon, S.J., Sauvé, O.M.I., Eustache Gagnon, C.S.C., et M. J.-B. Desrosiers, P. S. S.

Intéressé par cette initiative, S. Exc. le Délégué apostolique est venu d'Ottawa passer la journée du dimanche avec les étudiants. Après avoir assisté aux différents exercices, entre autres à une discussion publique, Son Excellence a exprimé sa vive satisfaction pour le travail sérieux qui s'accomplissait dans cette oeuvre et souhaité à ses auditeurs d'être de véritables apôtres sociaux tels que les exige notre époque et que les demande S.S. Pie XI.

Depuis que le Royaume-Uni est devenu le marché principal pour la vente des produits agricoles canadiens, on peut dire que la concurrence étrangère est limitée par les accords commerciaux de l'Empire.

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel
de l'UNION
CATHOLIQUE
des CULTIVATEURS

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc." et imprimé par L'Action Sociale, Ltée, 103, rue Ste-Anne, Québec.



1 an 1.00
3 ans 2.50
A l'étranger, 1 an 1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction, Publicité :

Téléphone
CRéscant 3183

5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Le congrès diocésain de l'U. C. C. à Joliette

EXTRAIT DU "DEVOIR"

L'Union catholique des Cultivateurs a tenu à Joliette, hier, le premier de ses congrès diocésains, pour l'année.

Plus de 800 cultivateurs, ayant à leur tête, leurs curés, ont assisté aux séances du congrès. Ces séances avaient lieu au Séminaire de Joliette, sur les bords de la rivière l'Assomption.

Son Excellence Mgr J.-Arthur Papineau, évêque de Joliette, fut véritablement l'âme du congrès. Mgr assista à toutes les séances et prit une part active à la discussion.

Le congrès était présidé conjointement par M. Albert Rioux, président général de l'U. C. C., et par M. J. Marion, président diocésain.

Au début de la journée, S. E. Mgr Papineau, célébra la messe à la cathédrale, assisté par M. le chanoine Louis-Philippe Lamarche et par M. l'abbé Julien Riopel. Le sermon fut fait par le R. P. Alphonse Deguire, S.J., aumônier général de l'U. C. C., qui développa ce texte : "Seigneur, vous êtes mon espoir". Le prédicateur fit voir en Dieu l'objet immédiat de notre espérance, de notre bonheur, et dans la grâce sanctifiante, l'objet immédiat de notre espérance, de notre bonheur.

La séance du matin fut consacrée à l'étude de la nouvelle loi fédérale, connue sous le nom de bill 51, pourvoyant à l'organisation de la vente des divers produits agricoles. M. Albert Rioux fit voir les avantages de la nouvelle loi et montra l'usage que pourraient en faire, par exemple, les producteurs de tabac, ceux des cultivateurs qui sont les plus prêts à s'organiser et à profiter de la loi des marchés.

Le midi, Son Excellence Mgr Papineau reçut à sa table les principaux membres de l'Union catholique des cultivateurs.

A la seconde séance les membres de l'U. C. C. adoptèrent une résolution demandant que les producteurs de tabac des différents cercles agricoles du diocèse de Joliette soient appelés à signer une requête demandant l'organisation d'un bureau central chargé de la mise du tabac sur le marché.

A cette séance, le R. P. Léon Lebel, S.J., ancien aumônier général de l'U.C.C., a dit à ses chers cultivateurs "au revoir" et non adieu. Il leur a demandé de pratiquer l'économie la plus stricte, et de s'enrôler dans les Caisses populaires. Cette question des Caisses populaires fut l'un des principaux problèmes traités au congrès.

Le R. P. Alphonse Deguire, S. J., nouvel aumônier général, après avoir assuré les cultivateurs de son dévouement inaltérable à leur cause, leur a demandé de cultiver en eux l'esprit de coopération qu'ils ont absolument besoin de

posséder, s'ils veulent se défendre contre les associations et monopoles organisés contre eux.

Le Dr Philippe Hamel, de Québec, a prononcé un discours sur l'électrification des campagnes, que nous publierons la semaine prochaine.

Enfin, Son Excellence Mgr l'évêque de Joliette tira les conclusions de la journée.

On voyait autour de Mgr Papineau, sur l'estrade d'honneur, aux séances d'étude : M. Albert Rioux, président général de l'U.C.C.; M. J. Marion, président diocésain; le R. P. Léon Lebel, S.J., ancien aumônier général; le R. P. Alphonse Deguire, S.J., aumônier général actuel; Mgr J.-Alphonse Piette, chanoine, curé de la cathédrale; M. le chanoine Louis-Philippe Lamarche; Mgr Eustache Dugas, vicaire général, curé de St-Lin; M. le chanoine Moïse Clermont, curé de St-Barthélemy, aumônier diocésain de l'U.C.C.; MM. les abbés Donat Héneault, A. Lafortune, Ferdinand Mousseau.

Le congrès fut ouvert par M. J. Marion qui rendit hommage à Mgr Papineau, à M. le chanoine Clermont, aux RR. PP. Lebel et Deguire ainsi qu'à M. Albert Rioux.

M. Albert Rioux

M. Albert Rioux, président général de l'U.C.C., a d'abord rendu un bel hommage à l'épiscopat et au clergé canadiens en déclarant que si nous avions toujours suivi les directives données pas nos évêques et par nos prêtres, nous n'aurions pas aujourd'hui tant de nôtres aux Etats-Unis et nous serions restés une population agricole.

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, M. Rioux demande à tous les cercles du diocèse de Joliette de faire du travail individuel, du travail d'étude surtout, afin de contribuer à l'épanouissement général de l'Union : c'est le travail individuel et régulier de chaque cercle qui compte surtout, dit-il.

Il est urgent que les cultivateurs s'organisent

M. Rioux trouve que le temps est venu pour les cultivateurs de s'organiser. Il trouve que nos gouvernants nous ont assez parlé de la production et que c'est leur devoir maintenant de nous montrer comment écouler nos produits. M. Rioux demande aux cultivateurs d'user de leur jugement dans la production et de produire ce qui est demandé sur le marché et non pas de s'acharner à produire un article qui, pour une raison ou pour une autre, ne s'écoule plus ou s'écoule moins. Il cite l'exemple du Danemark qui, s'apercevant que la culture des céréales ne marchait plus, s'est mis à perfectionner son industrie laitière.

Mais, avant d'écouler leurs produits, les cultivateurs doivent

s'organiser, c'est ce qui presse le plus. Alors que le commerce des produits agricoles est plus difficile que tous les autres commerces, il est étonnant de constater qu'il est le seul à ne pas être organisé.

Ecoles de coopération

La coopération est une science difficile, jamais enseignée chez nous.

L'U.C.C. veut et demande au gouvernement d'instituer des écoles, où l'on enseignera l'esprit coopératif. Il est urgent que ceux qui dirigent le pays, particulièrement notre province, prennent les moyens nécessaires pour instruire les cultivateurs et leur enseigner la façon d'écouler leurs produits.

La nouvelle loi des marchés

M. Rioux fait alors une étude détaillée de la nouvelle loi fédérale des marchés pour la vente des produits naturels. Il montre les avantages de cette loi et se dit très étonné de voir le peu d'empressement montré par la province de Québec à profiter de ses avantages, alors que les autres provinces ont déjà élaboré, sous l'égide de cette loi, des projets d'organisation.

M. Rioux est d'avis que les cultivateurs, malgré ce qu'ils peuvent penser de certaines clauses de cette loi, doivent s'arranger et s'arranger au plus tôt pour en profiter. Il trouve que la situation actuelle des cultivateurs qui se voient enlever le marché des légumes par les Juifs, qui se voient enlever le marché du tabac par les puissantes compagnies, a assez duré. Il faut que les cultivateurs s'organisent afin de se défendre et de se protéger.

La nouvelle législation n'oblige pas le cultivateur à s'organiser, elle lui en offre seulement les moyens : libre à lui d'en profiter ou non. Cette même loi laisse au libre arbitre des cultivateurs la rédaction du projet d'organisation : c'est à celui-ci de préparer lui-même son projet. Seulement, si la majorité des producteurs d'un produit quelconque décide de s'organiser, la minorité devra adopter aussi l'entente ou projet de la majorité.

Les producteurs de tabac

M. Rioux suggère aux producteurs de tabac de battre la marche et de profiter de la loi. Eux, ils sont prêts plus que toutes les autres catégories de cultivateurs à s'organiser, parce qu'ils sont mieux au courant du commerce et qu'ils sont groupés dans des régions assez limitées. Il leur demande donc de préparer au plus tôt un projet d'organisation qu'ils devront présenter à la Commission fédérale des marchés afin de le faire sanctionner.

Répondant à certaines objections contre cette loi, M. Rioux assure qu'il y a lieu de demander et d'obtenir des améliorations si l'on constate qu'elle a des lacunes.

De toute façon, M. Rioux croit que la nouvelle législation est la mesure la plus importante adoptée par le gouvernement pour mettre plus d'ordre, plus de justice dans l'écoulement des produits agricoles. Et il termine en souhaitant que l'U.C.C. en profite et prépare une résolution en ce sens.

Après une discussion générale, qui se prolongea jusqu'après dîner, l'U.C.C. adopta la résolution suivante :

Résolution pour un bureau central du tabac

"Attendu que le bill 51 pourvoit à l'organisation de la vente des différents produits agricoles,

"Attendu que l'instigation des projets de vente est venue des producteurs,

"Attendu qu'il est opportun de connaître l'opinion des produc-

teurs de tabac sur l'opportunité de s'organiser pour la vente de la production.

Il est proposé par M. Napoléon Allard, secondé par M. Pierre Contant, que les producteurs de tabac de chacun des cercles de Joliette soient appelés à signer des requêtes pour demander la préparation d'un projet qui leur sera soumis et l'organisation d'un bureau central chargé de la mise sur le marché de leur tabac".

Le R. P. Lebel, S.J.

Le R. P. Lebel, S.J., ancien aumônier général, dit aux membres de l'Union qu'il ne peut se décider à leur faire ses adieux mais qu'il leur dit plutôt au revoir, car il continuera à suivre de près les progrès de leur association. "Plus j'avance en âge, plus je suis convaincu que c'est l'agriculture qui est la base de la prospérité d'un pays", dit-il. Il faut donner à l'agriculture son pouvoir d'achat, car il faut absolument que le prix des produits agricoles remonte. Il déclare que notre province est devenue la province la moins agricole du Canada, et cela est dû à la désertion des campagnes. En 1931, sur 100 habitants des villages, il y avait 36 demeurés dans les campagnes et 64 émigrés dans les villes. Le résultat : il y a à peine un quart de la population des villages qui est agricole. La courbe de notre natalité a diminué depuis 15 ans, dans des proportions alarmantes et c'est dû aux 60,000 jeunes gens, fils de cultivateurs, incapables de se marier.

De la situation présente, le Père Lebel tira deux conclusions : Il faut d'abord et avant tout que le gouvernement prenne les moyens de réinstaller sur des terres les fils de cultivateurs; c'est ce qui presse le plus et cela est infiniment plus important que d'envoyer sur des terres incultes des chômeurs citadins qui ne connaissent rien de la terre.

Il faut ensuite que nos jeunes gens des campagnes pratiquent la plus stricte économie, qu'ils se privent des choses superflues et qu'ils s'abonnent aux Caisses populaires.

Le R. P. Deguire, S.J.

Le R. P. Alphonse Deguire, S.J., qui assistait hier à son premier congrès comme aumônier général de l'U.C.C., assura celle-ci de son plus entier dévouement et ajouta qu'il s'efforcera de suivre les traces de son prédécesseur, le Père Lebel.

Il a insisté surtout sur l'esprit de coopération si peu développé dans la classe agricole.

Le cultivateur, s'il est un producteur, est aussi un grand consommateur et il se fait exploiter et comme producteur et comme consommateur. Toutes les grosses associations, tous les monopoles semblent ligués contre le cultivateur afin de l'exploiter. Il a à lutter contre les magasins en série, contre les concurrences déloyales, etc.

Et devant tous ceux qui les exploitent les cultivateurs sont sans défense parce qu'ils ne sont pas unis, parce qu'ils ne veulent pas s'unir.

L'aumônier général prie donc et supplie les cultivateurs, membres de l'Union catholique de s'unir au plus tôt et leur promet qu'ils en tireront le plus grand profit.

M. le chanoine Clermont

M. le chanoine Moïse Clermont a parlé des Caisses populaires et a montré les avantages que comportent ces caisses d'économie.

Il a ensuite parlé de l'Association de la Jeunesse agricole du diocèse de Joliette, section de l'U. C. C., qui compte déjà environ 400 membres. M. le chanoine a suggéré la fondation d'une section féminine de la jeunesse agricole.

S. E. Mgr J.-A. Papineau

Son Excellence Mgr J.-Arthur Papineau a tiré les conclusions de la journée. Après avoir félicité les congressistes de leur beau travail, S. Excellence n'a pas caché sa déception de constater que beaucoup de Jolietains aient manqué à l'appel. Mgr déclare que trop de nos cultivateurs manquent de fierté professionnelle, d'enthousiasme, pour leur noble profession d'agriculteurs et il cite des exemples de cette ingoïssance.

Monseigneur termine en disant que si tous ses diocésains avaient eu cette fierté professionnelle, cet enthousiasme, ils seraient venus, deux fois, trois fois plus nombreux assister à un congrès organisé spécialement pour eux et dans leur seul intérêt.

Avant de clore la réunion, et avant aussi de procéder à l'élection du nouveau comité exécutif diocésain M. Rioux suggère la fondation d'une société diocésaine de colonisation, pour la création et le développement de nouvelles paroisses dans ce diocèse, selon le désir exprimé par S. E. Mgr Papineau et il dit que le Ministre de la Colonisation devrait aider ces sociétés au nombre de quatre actuellement, dans la province, parce qu'elles sont appelées à promouvoir les intérêts de la colonisation.

ELECTIONS

On procède ensuite à l'élection du nouveau comité Exécutif diocésain, avec le résultat suivant :

M. Jos. Marion, de St-Jacques, Co. Montcalm, ayant décidé pour des raisons majeures de ne plus accepter la présidence pour un nouveau terme, malgré l'offre de la candidature que lui fait M. Florent Lafortune secondé par M. Adélar Chevrette, on doit se choisir un nouveau président.

Plusieurs noms sont mis de l'avant et finalement, M. Rosaire Aumont, de St-Alexis, est élu président pour remplacer M. Jos. Marion, à la présidence. M. Paphuce Bonin, de Ste-Elisabeth est élu vice-président en remplacement de M. G. Robichaud; sont élus directeurs : MM. Louis Tellier, de Ste-Mélanie, Almanzor Desroches, de St-Roch de l'Achigan, Alp. Coutu, de St-Gabriel, Adélar Chevrette, de St-Ambroise et F.-X. Désy, de St-Barthélemy.

M. l'abbé Donat Héneault, vicaire à St-Barthélemy, demeure secrétaire diocésain de l'U.C.C.

ABEILLES EN PAQUET

Les abeilles se vendent en paquets d'une livre ou plus, contenant environ cinq mille abeilles par livre; le paquet de 2 livres paraît être le plus apprécié pour toutes fins, mais il y a beaucoup d'apiculteurs, spécialement dans l'Est du Canada qui préfèrent le paquet de trois livres, parce qu'ils croient que la livre d'abeilles supplémentaires permet à la nouvelle ruche de se multiplier plus rapidement. Mais, dit M. C.-B. Gooderham, l'apiculteur du Dominion, les essais qui ont été faits avec des paquets des deux dimensions ne confirment pas cette opinion, car les paquets de deux livres se multiplient généralement tout autant de miel que les paquets de trois livres. Si les abeilles sont jeunes et si la perte au cours du transport n'est pas excessive, il y en a suffisamment dans un paquet de deux livres pour prendre soin du couvain qui doit être produit par la reine, et la colonie se développe tout aussi bien sans l'excès d'ouvrières.

(A) AUMONIER. (P) PRESIDENTS (S) SECRETAIRES

- Chicoutimi-Nord: (A) Abbé J.-A. TREMBLAY, Chicoutimi (P) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi (S) M. J.-A. GOBELL, Chicoutimi
Chicoutimi-Sud: (A) Abbé J.-C. TREMBLAY, Les Ecoulements (P) M. G. TREMBLAY, Les Ecoulements
Gaspé: (P) Abbé C.-E. FLOURDE, S.-Elzéar, Bon.
Halifax, Abitibi: (A) Abbé Chs MINETTE, Amos (P) M. L.-N. BOISCLAIR, Macamic (S) M. J.-B.-L. ALARIE, Amos
Halifax, Témiscamingue: (A) Abbé L.-Z. MOREAU, S.-Bruno de Guigues (P) M. Jos COTNOIR, S.-Bruno de Guigues (S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie
Joliette: (A) Chs M. CLERMONT, S.-Barthélemi (P) M. Rosaire AUMONT, S.-Alexis (S) Abbé D. HENAULT, vic. S.-Barthélemi
Mont-Laurier: (A) Abbé J.-L.-A. GENIER, Ferme-Neuve (P) M. F. DESJARDINS, l'Annonciation
Montréal Nord: (A) Abbé A. LEVEILLE, S. Hermas. (P) M. Arthur S.-JACQUES, S.-André, Arg.
St-Jean: (A) Abbé W.-J. FERNET, S.-Blaise, S.-Jean (P) M. Hercule RIENDEAU, H.-Remi, (Nap.) (S) M. Denis TETRAULT, S. Jacques le M.
Nicolet: (A) Abbé Edgar LAFOREST, Evêché (P) M. A. ROUSSEAU, La Baie du Febvre (S) Abbé Alphonse TAILLON, Evêché

Au Foyer de l'U.C.C.

Président-général: ALBERT RIOUX, L.Sc.A., Sayabec
Aumônier général: R. P. ALPHONSE DEGUIRE, s.j., Montréal
1er Vice-Président: ABEL MARION, Sainte-Heudwige
2e Vice-Président: ALFRED HARDY, Saint-Basile
Secrétaire général et Rédacteur: R.-M. PUCET
Conseillers juridiques: Me WILFRID GUERIN, N.P. Me CHS-HENRI LALONDE, C.R.

- Ottawa et de Pembroke Section de Québec: (D) M. W. BENOIT, Luskville, (Wright) Section de l'Union des Agriculteurs F.-O.: (A) Abbé R. GLAUDE, curé, Gatineau (P) M. R. BEAUDET, R.R. No. 2, Cyrville, O.
Québec-Nord: (A) Abbé J.-P. CHALIFOUR, Curé S.-Joseph (P) M. Eugène S.-GERMAIN, S.-Casimir (S) M. Edouard VERREAU, S.-Léonard
Québec-Sud: (A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis (P) Hon. E. OUELLET, c.l. S.-Germaine, D. (S) M. A. CHAMPAGNE, S.-Honoré, Etouffe
Québec-Est: (A) Abbé Ant. LALIBERTE, Québec (P) M. J.-M. NICOLE, Montmagny (S) Eug.-G. FOURNIER, Montmagny
Rimouski: (A) Abbé Alp. BELZILE, B.S.A., Rimouski (P) M. Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles (S) Abbé Alf. BERUBE, Trois-Pistoles
Sherbrooke: (A) Abbé A. MALOUIN, S.-Elle d'Orf., Sh. (P) M. Ph. LAROCHE, S.-Camille de Wolfe (S) A.-C. VANDANDAIGUE, Sherbrooke
Saint-Hyacinthe: (A) Abbé E.-A. MARTEL, évêché (P) M. Alexis BEAUREGARD, S.-Hélène (S) M. P.-A. LESSARD, S.-Hélène (Bagot)
Trois-Rivières: (A) Abbé Ernest JACOB, S.-Gérard des L. (P) M. Georges PROULX, Yamachiche.
Valleyfield: (A) Ch. O. BISSONNETTE, S.-Martine (P) M. Aldéric LALONDE, Rigaud (S) M. Lucien GENDRON, Beauharnois

REUNIONS DE CERCLES

- 19 août: SULLY (Témiscouata)
19 août: FERME-NEUVE (Labelle)
19 août: WOTTON (Wolfe)
19 août: CHARTIERVILLE (Compton)
19 août: PALMAROLLE (Abitibi)
21 août: S.-METHODE (Frontenac)
22 août: S.-BONAVENTURE (Yamaska)
22 août: ALBANEL (Roberval)

ECHOS DE CERCLES

Nécrologies

Le Cercle de l'U. C. C. de Ste-Anne de Stukeley adresse ses bien sincères condoléances à la famille de M. l'abbé Achille Brousseau décédé le 20 juillet, lequel fut le vénéré aumônier de notre Cercle.

Le même cercle adresse ses sympathies à la famille de M. Nap. Côté, un de ses directeurs, que la mort vient d'enlever à l'affection des siens et à l'estime de tous.

Les membres du cercle de l'U.C.C. de Ste-Véronique (Labelle) offrent à Madame Honoré Cyr et à sa famille leurs sympathies à l'occasion du décès de M. Honoré Cyr, décédé le 3 août. Le défunt laissent treize enfants vivants.

Le Cercle de l'U. C. C. de St-Hubert (Témiscouata) offre ses plus sincères sympathies à M. Jules Malenfant, ancien président du Cercle, à l'occasion du décès de son épouse, survenu le 5 août dernier.

Gentilly

(Nicolet)

Le cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée mensuelle sous la présidence de M. Louis Provencher. Etaient aussi présents M. l'Aumônier, M. Edm. Lavigne, vice-président, L. Mailhot, directeur, et une trentaine de cultivateurs. L'assemblée débute par la prière. Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté. Le secrétaire fait la lecture du "Guide" et du questionnaire-enquête de l'U. C. C.

M. l'aumônier nous donne une causerie sur la brûlure du pommier, l'usage du sel et du contrôle laitier suivi d'une discussion sur l'entreposage du beurre, afin d'en obtenir un prix de vente plus rémunérateur. Puis nous avons étudié et répondu au questionnaire de l'U. C. C. concernant l'électrification rurale.

Alfred BEAUDETTE, Sec.

Roquemaure

(Abitibi)

Notre assemblée mensuelle fut tenue le 6 août sous la présidence de M. W. Gervais ainsi que des directeurs présents. Il fut donné lecture des minutes de l'assemblée précédente. Il fut aussi porté à la connaissance du public le questionnaire concernant l'électrification rurale.

Proposé par M. Alfred Prénovost, secondé par M. Arthur Veillette, que M. Albert Marchand soit choisi comme délégué au Congrès diocésain.

J.-W. DERY, Sec.

Ste-Rite

(Rivière-du-Loup)

Procès verbal de l'assemblée du 15 juillet au lieu ordinaire, après les vèpres, sous la présidence de M. Pierre Deschênes.

Après la prière d'usage en l'honneur de St Isidore, patron des laboureurs, le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Puis M. le Président présente le conférencier du jour, M. André Pelletier, diplômé de l'Ecole d'Agriculture de Rimouski, qui a accepté de nous donner une causerie sur les soins à donner aux moutons en été.

M. Pelletier s'acquitta, on ne peut mieux, de sa tâche en développant les points suivants: différentes maladies qui infectent les troupeaux de moutons; les parasites internes et les parasites externes, comment les combattre au moyen de pastilles et de baignages; le sevrage des petits, les qualités d'un bon pâturage et puis enfin l'abattage.

Il est à regretter que plusieurs cultivateurs brillaient par leur absence. Souhaitons qu'ils viennent à comprendre mieux l'importance d'assister à leurs réunions pour s'instruire. Cela coûte si peu cher! et qui peut se vanter d'en trop savoir?

On dit que le savant est celui qui en sait assez pour savoir qu'il ne sait pas grand-chose, et l'ignorant celui qui n'en sait pas assez pour savoir qu'il ne sait rien. Prenons garde de nous placer dans la dernière catégorie!

Victor APRIL, Sec.

L'Assemblée du Cercle de l'U. C. C. a été tenue le 31 juillet. La séance toujours intéressante débute par la lecture du procès verbal, lequel est accepté unanimement. Ensuite, vient la lecture du questionnaire au sujet de l'électrification rurale. Nombre d'idées furent émises à ce sujet. Chacun serait bien disposé à recevoir ou à faire installer l'électricité sur sa ferme, à condition bien entendu d'avoir un prix raisonnable à payer pour cette installation. Après les nombreuses idées qui furent émises et discutées, M. A. Blanchette fut chargé avec M. le Président, de se procurer toutes les informations nécessaires auprès de la S.C.P., après lesquels le questionnaire reçu sera rempli et retourné au bureau central. L'assemblée discute ensuite longuement l'assurance-feu.

Vient ensuite la lecture d'un résumé sur la protection des plantes.

Le secrétaire donna d'abord les catégories dans lesquelles se classent les ennemis des plantes: 1o les insectes; 2o les maladies; 3o les mauvaises herbes. Chacune de ces catégories fut développée assez longuement, donnant à chacune d'elle l'insecticide ou fongicide qui lui convient. L'arrosage des pommes de terre fut traité au long. Trois manières de reconnaître la qualité de la bouillie bordelaise furent dictées: 1o par le prussiate jaune; 2o au papier tournesol; 3o à l'aide d'un couteau ou d'un clou neuf.

Cette lecture terminée, l'on discute plusieurs autres points.

L'assemblée fut close à 10 heures et 30 p.m., et chacun, j'en suis certain, s'en trouva intéressé.

Maurice CARTIER, C.S.A., secrétaire.

Compton

Dimanche le 5, le cercle tenait son assemblée mensuelle sous la présidence de M. David Bolduc, président. Après quelques prières, M. l'Aumônier donna lecture d'une lettre dont copie devra être adressée au député du comté à Québec.

Après discussion au sujet du bill Caron qui est aussi le sujet de la lettre, il fut proposé par M. Adélard Bolduc, secondé par M. Georges Breault, qu'une copie de la dite lettre soit adressée à M. J.-J. Duffy, député de notre comté.

Adopté à l'unanimité par les membres du cercle de l'U. C. C. de Compton.

Il fut ensuite décidé que cette année, on achèterait la ficelle d'engorgement par l'entremise du Comptoir de l'U. C. C.

Le questionnaire concernant l'électrification rurale fut étudié et rempli.

Benoît MERCIER, Sec.

L'Union Catholique des Cultivateurs vient de perdre un ami sincère et dévoué en la personne de

M. THOMAS POULIN

REDACTEUR A L'ACTION CATHOLIQUE

décédé le 9 août, à l'âge de 46 ans. M. Ths Poulin assista au premier Congrès de l'U. C. C. et depuis cette époque, il s'est toujours intéressé à son oeuvre. Il faisait partie du Comité consultatif de l'U. C. C.

A son épouse, à sa nombreuse famille, l'Union Catholique des Cultivateurs adresse ses plus profondes sympathies; à l'"Action Catholique" qui perd un précieux collaborateur, nos sincères condoléances.

St-Théophile

(Beauce)

Le cercle de l'U. C. C. a tenu son assemblée le 24 juin, 27 membres étaient présents.

Il y a d'abord lecture du procès verbal de la réunion de mai, puis présentation des nouveaux officiers.

Ce sont MM. Jos. Côté, président, M. Jos. Gauthier, vice-président et William Talbot, directeur. M. Od. Paquet a dû donner sa démission comme président parce qu'il devait s'absenter trop souvent et trop longtemps.

M. le Président, après avoir pris son siège, présente à l'auditoire M. Jos. Ferland, inspecteur des grains. Le conférencier parle de la production des graines de semence. Il en dit l'importance, la manière et les avantages, et son travail bien au point est fort goûté de l'assistance. Pendant comme après la causerie, chacun a toute liberté de demander les éclaircissements et explications qu'il désire.

Une autre conférence est donnée par M. A.-M. Joubert, agronome, qui parle de l'engrangement du foin. Il explique brièvement, quand et comment il faut récolter le foin.

* * *

A notre assemblée du 24 juillet, 32 membres sont présents. Après les formalités d'usage, il y eut lecture et explications du questionnaire de l'U. C. C. concernant l'électrification rurale. Deux membres du cercle furent chargés de procéder à cette enquête au nom du cercle local. Ce sont MM. Geo. Caron et Antoine Côté.

On fit ensuite la distribution des diplômes du Cours-à-domicile

de 1933-34. Cinq demoiselles furent à l'honneur:

Miles Blanche Poulin, 100% de ses points, T.G.D.; Simone Caron, 91 1/2% de ses points, T.G.D.; Alice-Aimé Boutin, 90% de ses points, T.G.D.; Mariette Cormier, 90% de ses points, T.G.D.; Madeleine Poulin, 90% de ses points, T.G.D.

M. l'Aumônier, qui fit la remise des diplômes, adressa de chaleureuses félicitations à ces vaillantes demoiselles et formula le souhait qu'un grand nombre d'autres se joignent à elles l'an prochain.

M. l'agronome Joubert, spécialement invité pour la circonstance, sut tirer excellent parti de l'occasion pour engager fortement les cultivateurs et surtout leurs fils et leurs filles à s'instruire des choses qui concernent l'agriculture. Il fit aussi part à l'assemblée, de son projet de venir, au cours de l'hiver, donner des cours agricoles et de former un cercle de J.A.C.

La réunion s'est terminée par une séance de vues animées sur l'hygiène donnée par l'Unité fraternelle.

L.-P. FORTIN, vice, sec.

Amos

(Abitibi)

Le Cercle a tenu son assemblée le 5 août sous la présidence de M. Frank Blais.

Le travail de la préparation du Congrès a occupé la séance, les résolutions à présenter ont été étudiées et préparées.

La question des Caisses populaires et de l'enquête de l'U. C. C. ont été également soumises.

Wilfrid CAYA, Sec.

Les intéressés sont priés de nous retourner le plus tôt possible le questionnaire de l'U. C. C. dûment rempli.

GRANDE ASSEMBLEE A ST-SAMUEL DE HORTON

NICOLET

Le dimanche 5 août, une grande assemblée de cultivateurs a été tenue à St-Samuel, l'organisation en revenant à M. l'abbé A. Masson, curé de la paroisse, et à M. l'abbé Edgar Laforest, aumônier diocésain de l'U. C. C., deux apôtres dévoués de notre association.

Malgré la température plutôt maussade, bon nombre de cultivateurs s'étaient rendus à la salle paroissiale.

En l'absence de M. A. Rioux, retenu par d'autres engagements, l'assemblée fut présidée par M. l'abbé Edgar Laforest.

Avant de procéder, il y eut bénédiction du drapeau de l'U. C. C. par le R. P. Alphonse Deguire, S.J., aumônier général, qui s'était fait un devoir d'assister à la réunion en compagnie du R. P. Lebel et du Secrétaire général de l'U. C. C.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux visiteurs et à l'assistance en termes choisis. On sentait l'attachement de l'orateur au succès de sa paroisse.

Comme président, M. l'abbé Laforest prononça une allocution d'ouverture très intéressante et démontra aux cultivateurs la nécessité de s'unir et des bienfaits que leur assure une organisation professionnelle telle que l'U. C. C. Il donna ensuite la parole à M. Alcide Rousseau, président diocésain de Nicolet.

M. Alcide Rousseau, dont le dévouement à l'oeuvre est bien connu de tous se dit heureux d'assister à ce rassemblement. Il adresse ses félicitations à M. le curé Masson pour son dévouement au développement de sa paroisse, et sut démontrer la nécessité de l'organisation professionnelle dans toute la province pour le bien-être de la classe agricole toute entière.

M. l'abbé Laforest remercia l'orateur et annonça la création d'une Société de Colonisation dans le diocèse de Nicolet, demandant à chaque cercle de l'U. C. C. de se considérer comme une filiale de ce Comité, afin d'aider au développement de notre diocèse.

L'orateur suivant fut M. Hermann Camirand, secrétaire du Cercle de l'U. C. C. de Ste-Eulalie, qui salua les représentants de l'U. C. C., les remercia d'avoir bien voulu, malgré la température, venir apporter la bonne parole dans cette région de Nicolet et demanda ensuite aux cultivateurs de bien vouloir coopérer pour assurer le succès et la renaissance de la prospérité agricole. Il fait remarquer à juste titre que ce qui fait beaucoup de tort à nos cultivateurs, c'est le manque de classification de certains produits, qu'il était nécessaire d'y apporter un meilleur soin si l'on voulait reconquérir nos marchés d'abord, et ensuite prendre notre place sur les marchés étrangers. Il termina par un vibrant appel aux cultivateurs de vouloir bien s'enrôler sous la bannière de l'U. C. C., que c'était non seulement leur intérêt, mais aussi leur devoir.

Après avoir remercié l'orateur, M. l'abbé Laforest dit quelques mots de l'A. C. J. C. et des Cours-à-Domicile de l'U. C. C. et donna la parole à M. Emery Fleury, de St-Léonard, un expert dans l'industrie laitière.

M. E. Fleury rappela que depuis le mois de janvier dernier, il était redevenu cultivateur après avoir tenu un emploi auprès du Gouver-

Comptoir Coopératif, et rappela à tous les membres présents que le bureau du Secrétariat leur est ouvert et qu'ils y sont chez eux.

nement fédéral pour le contrôle laitier. C'est comme cultivateur d'une haute compétence qu'il a parlé à ses frères, de l'industrie laitière. L'industrie laitière est la base du succès dans notre Province, c'est sur elle qu'il faut compter pour régénérer notre agriculture. Mais pour arriver au succès, il faut avoir soin du troupeau et c'est ce qui manque dans beaucoup d'endroits. Notre production laitière n'est pas suffisante, et, pour l'augmenter, il faut d'abord s'intéresser à la qualité du troupeau; un producteur de race pure et surtout de bonne lignée est nécessaire pour arriver à ce résultat. Il conseille aussi un plus grand soin dans l'élevage du veau, de façon à s'assurer, pour l'avenir, un meilleur troupeau, et, pour cela, la bonne alimentation joue le plus grand rôle. M. Fleury suggéra la fertilisation des pâturages, la culture des fourrages verts, l'ensilage du blé d'Inde, la production des betteraves et choux de Siam et aussi le contrôle laitier qui est, à juste titre, déclara-t-il, le meilleur moyen de se rendre compte de la valeur de chaque vache qui fait partie d'un troupeau. Etant donné les bas prix des produits laitiers, M. Fleury suggéra que des pétitions soient envoyées aux Gouvernements pour aider à leur relèvement, puis il tira des conclusions très intéressantes de sa conférence.

M. l'abbé Laforest remercia l'orateur et conseilla que le travail d'études fait dans les cercles porte sur les points touchés par M. Fleury.

Le R. P. Deguire fut l'orateur suivant. D'une voix chaude et prenante, il parla de la nécessité de la coopération et de l'esprit social nécessaire à un peuple qui veut vivre et grandir. Il faut, dit-il, être catholique et cultivateur, il y va de l'intérêt général. Il rappela l'insistance de Notre Saint-Père le Pape pour la formation de groupements catholiques et termina en démontrant qu'il avait une connaissance approfondie du rôle qu'il était appelé à jouer comme aumônier général de l'U. C. C.

L'orateur suivant fut M. Geo.-H. St-Cyr, de Nicolet. M. St-Cyr remercia d'abord M. le curé Masson de l'avoir invité à cette belle réunion, il lui rappela qu'il fut un de ses anciens élèves au Collège de Nicolet. Il démontra ensuite que le salut de la classe agricole est dans l'union professionnelle, parce que cette union marche à la suite du clergé toujours si dévoué. Il s'attache ensuite à démontrer nos propres besoins et ajouta quelques mots en rapport avec le Comité de Colonisation dont il fait partie pour le diocèse de Nicolet. Il prouva la nécessité de l'entente mutuelle pour la classe agricole.

M. R.-M. Pucet, secrétaire de l'U. C. C., parla à son tour du rôle des cercles aux points de vue professionnel et économique. Il s'attache à démontrer la nécessité d'un groupement économique au sein d'une organisation professionnelle. La classe agricole n'est pas encore disposée à se contenter des questions professionnelles, il faut lui assurer des avantages matériels; et ce qui a fait la force du Boerenbond, en Belgique, doit contribuer au développement de l'U. C. C., dans la Province de Québec. Il cite ensuite quelques faits en rapport avec l'activité du

M. l'abbé Laforest remercia M. Pucet et appuya sur les avantages que confèrent les ventes aux enchères du Comptoir Coopératif. Il donne ensuite la parole à M. Kirouac, gérant de la Caisse Populaire de Warwick, qui fit une très intéressante causerie sur cette organisation nécessaire au crédit de la classe agricole.

M. Kirouac félicita tout d'abord M. le curé Masson pour la fondation d'une Caisse populaire dans sa paroisse et sut démontrer de façon pratique le rôle que doit jouer chacun des officiers d'une Caisse populaire. Il cita ensuite des faits très intéressants montrant que l'intérêt bien compris des cultivateurs était de s'intéresser à leur caisse populaire qui était à même de leur rendre de grands services, à des taux et conditions beaucoup plus avantageuses et plus faciles que ne peuvent le faire les banques à charte.

M. l'abbé Laforest remercia M. Kirouac et demanda à M. l'abbé Jos. Beauchemin, curé de St-Vallère, de dire quelques mots à l'assistance. M. le curé Beauchemin sut le faire en termes choisis et demanda à l'assistance de ne jamais oublier son origine. Nous devons être fiers de notre race, nous sommes canadiens-français, restons-le. Pour l'avenir de notre province, il faut compter sur la classe rurale, c'est elle qui dans les temps les plus reculés a assuré la survivance de la race, et ce sera encore elle qui le fera dans l'avenir.

Le dernier orateur fut le R. P. Léon Lebel dont l'attachement à l'U. C. C. ne s'est jamais démenti et qui aujourd'hui encore est heureux d'apporter son bienveillant concours à l'organisation pour laquelle il s'est dévoué pendant plus de 5 années.

Le R. P. Lebel donna de précieux conseils à l'assistance et lui fournit également des renseignements très utiles sur la conduite à tenir pour revenir à une existence meilleure, saine et morale. Le R. P. Lebel fut très applaudi et l'assemblée se termina par le chant "O CANADA".

Des journées comme celle de St-Samuel méritent de retenir l'attention de tous, et, nous le reconnaissons avec plaisir, pour assurer un semblable succès, il faut le dévouement des prêtres. Aussi, St-Samuel peut être assuré d'un bel avenir, car il a, en M. le curé Masson, un apôtre de toutes les bonnes oeuvres sociales. Au nom de tous, nous adressons les remerciements de la classe agricole à M. le curé Masson, il mérite bien de sa paroisse.

—*—

St-Judes

(St-Hyacinthe)

Dimanche 5 courant, M. l'abbé E.-A. Martel, aumônier diocésain de St-Hyacinthe, est venu donner une assemblée à St-Judes, accompagné de M. Alexis Beaugard, président diocésain. M. l'abbé Martel a fait un très beau plaidoyer pour la cause de l'U. C. C. Il a expliqué clairement tous les avantages qu'il y avait pour les cultivateurs d'appartenir à cette union en même temps que les beautés de la profession des cultivateurs. Le cultivateur est constamment sous le regard de Dieu, il enseigne, et c'est la Providence en sa bonté qui, par le partage des saisons, le favorisera de bonnes récoltes. Malheureusement, beaucoup de gens au lieu de remercier et de bénir le Créateur préfèrent blasphémer. Espérons qu'il n'en est pas ainsi dans notre diocèse. Il

GRAND CONGRES DIOCESAIN de l'U. C. C. DE RIMOUSKI

sera tenu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Rimouski, mercredi, le 22 août 1934.

Avant-Midi

- 8 h.—10 Messe à la Cathédrale par l'Aumônier Général. Sermon par l'Aumônier Diocésain.
- 20 Réunion des congressistes à la salle de l'Hôtel-de-Ville.
- 30 Ouverture du Congrès par le Président Diocésain.
- 40 Allocation par Son Honneur le Maire de Rimouski, le Docteur Morault.
- 50 Monsieur le Curé de la Cathédrale.
- 60 Monsieur J.-N. Albert, agronome régional.
- 70 Allocation par S. E. Mgr Courchesne.

Après-Midi

- 1½ h.—10 Propagande dans l'U. C. C., par Monsieur Georges Chenard.
- 20 Allocation par Monsieur Albert Rioux, président général.
- 30 Cours-à-Domicile par M. Lucien St-Pierre.
- 40 Le Bon Journal par M. l'abbé Emile Côte, curé.
- 50 La Colonisation par M. Delphis Morency.
- 60 Allocation par le Rév. Père Deguire, S.J., aumônier général.
- 70 Cours post-scolaires et J.A.C., par Monsieur Hector Lagacé.
- 80 Discussion... Résolutions... Elections...
- 90 Conclusions par Monsieur Alphonse Belzil, ptre, aumônier diocésain.

N.B. Messieurs les Directeurs Diocésains voudront bien se rendre à l'École d'Agriculture de Rimouski, à 3 heures, le 21 après-midi.

PREMIER CONGRES DES BUCHERONS

Organisé par
l'Union Catholique des Cultivateurs Inc.

A RIMOUSKI

LE MARDI 21 AOUT (Salle de l'Hôtel-de-Ville)

Des orateurs distingués au courant des questions forestières sont inscrits au programme.

Bûcherons, venez en foule, il y va de votre intérêt.

faudrait qu'au Congrès, qui aura plus que le plus haut prix de l'en-lieu en septembre, qu'il soit possible de convertir les cultivateurs et le vendre avec profit durant qui n'ont pas encore compris la nécessité d'une organisation professionnelle, et les amener à faire partie de leurs cercles paroissiaux. Si les gens sont si lents à comprendre, c'est que trop souvent, ceux qui se sont présentés comme leurs défenseurs les ont trahis par intérêt personnel.

M. Alexis Beaugard, président diocésain, toujours vaillant champion de la cause, a parlé en termes choisis de la nécessité de l'Union. Nul doute que le voyage de ces messieurs a rendu grand service au cercle de St-Judes.

J. O. ARCHAMBAULT,
Secrétaire.

Weedon

(Wolfe)

Dimanche soir le 5 août, après les vêpres, avait lieu dans le sous-bassement de la sacristie une assemblée générale de l'U. C. C. Plusieurs questions furent traitées :

- 1.—Le concordat des cultivateurs avec leurs créanciers.
- 2.—La question de l'électricité.
- 3.—La vente du beurre au Comptoir de l'U. C. C.

Au cours de l'assemblée, les diplômés furent remis aux concurrents des cours-à-domicile donnés au cours de l'année dans la "Terre de Chez Nous". Presque tous portaient le note avec très grande distinction.

Le sujet qui passionna surtout l'assemblée fut celui de la vente du beurre au Comptoir de l'U. C. C.

Le propriétaire de la fabrique de beurre de Weedon avait offert aux évaluateurs 1-8 de cent de

chère pour le mettre en entrepôt et le vendre avec profit durant l'hiver. L'assemblée insista pour que le propriétaire achetât à l'enchère et donnât alors le huitième de cent de plus. Mais, nenni, ça ne faisait pas l'affaire.

On est encore à se demander pourquoi cette offre en plus de 1-8 de cent, quand on peut l'acheter 1-8 de cent de moins ?

C'est une compagnie qui fournit les fonds jusqu'à concurrence de 80% avec intérêt, etc.

L'assemblée sembla comprendre que cette manière irrationnelle de procéder en affaires est un des nombreux moyens employés tentés pour détruire la vente aux enchères.

Nous serions curieux de savoir si cette manoeuvre est mise en branle en beaucoup d'endroits.

Ce serait une preuve de plus que certaines compagnies n'aiment pas la compétition et que l'on voudrait en revenir aux anciens jours, où les requins de villes dévoreraient sans misère les goujons de campagne.

Le vote solide a été en faveur des enchères !

Cultivateurs, occupons-nous de nos affaires. Ayons les yeux ouverts. Ce n'est pas pour nos beaux yeux qu'on veut nous faire des cadeaux... Il nous les faudra payer un jour. Qu'en pensez-vous ?

Il ne nous faudrait que plusieurs assemblées comme celle de dimanche, pour doubler le nombre des membres de l'U. C. C. et c'est clair que des propositions comme celles-là font ouvrir les yeux à plus d'un.

Nous demanderons aux cercles qui ont eu les mêmes offres de nous en avertir et de nous dire ce qu'ils en peuvent.

J. S. FONTAINE,
Secrétaire.



"Mon Dieu, ma famille et mes champs".

Que seront nos filles?

Nos filles seront ce qu'on les aura faites, peut-on dire en se plaçant au point de vue général.

Que voulez-vous en faire? Faut-il qu'elles soient des poupées coquettes, des personnes froides et calculatrices, des êtres dont le "moi" est tout le centre de gravitation, ou, si vous voulez modeler des femmes fortes, énergiques et droites, vertueuses, sans être prudes, aimants sans cesser d'être nobles?

Dans le concours d'exercices physiques: courses, etc., pour atteindre le but, il faut tenir compte de la distance à parcourir, du terrain sur lequel on est placé, et, surtout du bon fonctionnement de l'organisme. Ayez tous les facteurs environnants en votre faveur, si l'un de vos membres est paralysé, atrophié, ou en mauvais état d'une façon quelconque, vous ne serez sûrement pas parmi les champions!

De même si vous voulez faire de vos filles des personnes "bien", il vous faudra tenir un compte attentif et entendu des qualités et défauts de chacune, du caractère: dominateur, opiniâtre ou apathique, de l'industrie que vous vous proposez de leur donner, du milieu où elles seront appelées à vivre, etc. Ces points établis, tracez un programme d'ensemble, suivez-le, donnez l'exemple!

En ferez-vous des coquettes, des idoles qu'il faut encenser et aduler? Alors, ce ne sera pas une compagne que vous aurez donnée à votre gendre. Mais une "hypothèque". Le pauvre mari n'aura de valeur que celle du montant d'argent dont il peut disposer pour orner Madame, quitte à se chicaner si Monsieur ne paye pas assez!

En ferez-vous des égoïstes, des âmes sèches, niant à tout autre le plaisir d'une satisfaction légitime?... dont la doctrine a pour loi que le sacrifice doit être pratiqué par tout autre que soi? Je vous plains, vous serez la première victime de votre enfant sans cœur.

En ferez-vous des jalouses, préoccupées de savoir si telle ou telle ne reçoit pas plus qu'elles-mêmes, incapables d'être bonnes perdantes, aimables et gentilles en autant qu'elles gardent le premier plan et sont traitées comme des personnes supérieures! Avec ces personnes, le plaisir le plus innocent prend l'allure d'un complot, une attention envers une autre: une trahison!

En ferez-vous des bavardes, des langues pointues, collectionnant les potins et les scandales?

En ferez-vous des apathiques dont l'idée suit la direction du vent, incapables d'une décision, des "pâtes molles" qui ne savent jamais quel bord prendre?

En ferez-vous des timides, redoutant de s'affirmer, cherchant le dernier rang pour ne pas avoir à paraître "quelqu'un"?

En ferez-vous des paresseuses, rejetant toute besogne ou comptant sur les autres pour faire la grosse part?

En ferez-vous des têtes vides qui vont à la "quête" d'un mari, basant leur choix sur la coupe d'habit ou la marque d'automobile?

Dites, que seront vos filles?

MARGOT

LA COLONISATION EN GASPESIE

VAL D'ESPOIR

Mesdames, Messieurs,

Quatre siècles après la découverte du Canada, il s'est ouvert une paroisse nouvelle au Val d'Espoir, situé à une quarantaine de milles de l'endroit où Jacques Cartier planta la croix du Christ.

Le sol de bonne terre arable très fertile, ressemblant aux argiles rouges de l'île du Prince-Edouard, produit en abondance les grains, les légumineuses, les légumes et les fruits.

Ce pays est exempt de roches et il est arrosé par une rivière aux eaux claires et rapides. L'égouttement y est naturel.

On ne saurait trouver un pays au sol plus riche, au climat plus sain, offrant des avantages plus grands pour la culture.

Et des terres comme celles-là, le voyageur qui traverse la forêt de conifères et de feuillus qui recouvre ce pays, en découvre pour des milles et des milles entre le Val d'Espoir et Gaspé, et s'il dirige

ses pas vers la Grande Rivière, il remarquera le même sol, offrant tous les avantages que désire le défricheur quand il songe à de beaux établissements pour ses enfants.

Feu le curé Poirier, du Cap d'Espoir, qui connaissait bien ce pays, essaya pendant des années d'attirer l'attention de ses compatriotes sur la valeur de ces terres argileuses pour la culture.

Il décida quelques familles à aller s'établir au Val d'Espoir, mais de colonisation pratique il ne s'en fit point pour une vingtaine d'années.

Ce ne fut qu'en 1930, quand le Chemin de Fer National eut achevé le chemin de fer de la Gaspésie, que de véritables familles de défricheurs vinrent s'installer au Val d'Espoir, cependant que les Cisterciens venaient bâtir là un monastère.

Pour la presque totalité, les nouveaux venus étaient pauvres, les

familles nombreuses, et les gens devaient s'enfoncer à travers une épaisse forêt sans chemins, portant sur leur dos le peu de bagage qu'ils avaient pu faire rendre jusqu'au bout du chemin.

Fières, courageuses, plusieurs de ces familles avaient franchi des centaines de milles pour aller s'établir au Val d'Espoir, laissant des parents, des amis, et à peine arrivées, elles se mirent au travail avec acharnement, pour s'installer tout d'abord, puis se livrer au défrichement afin d'arriver à faire produire au sol de quoi nourrir leurs nombreux enfants, et réussir à en faire des citoyens utiles qui seront une force active pour la communauté et une richesse pour l'Etat.

Citons un exemple.

A la fin de septembre de l'année 1930, arrivait en destination du Val d'Espoir une famille des cantons de l'Est. Fier, courageux, refusant de demander à l'Etat de lui payer des rentes sous forme de secours directs, l'homme avait paqueté le peu de mauvais meubles qui lui restaient, et à quelques jours de là il descendait à la gare de Cape Cove, riche d'un dollar et trente-quatre sous et treize enfants à faire vivre, dont le plus vieux une fillette de quinze ou seize ans.

Heureusement que le curé Poirier était là!

Il logea la famille pour une quinzaine, cependant que l'homme allait travailler à un chemin de colonisation qu'on était en train d'ouvrir entre les rangs IV et V du canton Percé.

Les heures de travail au chemin terminées, le nouveau colon qui s'était fixé sur un lot du gouvernement mais sans pouvoir payer la somme de \$10.00 pour le billet de location, travaillait jusque tard dans la nuit à la construction d'un abri pour sa famille.

Une quinzaine plus tard la famille était rendue dans la cambuse bâtie pour la recevoir.

L'automne se passa. L'hiver aussi.

Quand le printemps arriva, on ne resta pas plus inactif dans cette famille qu'on l'avait été dans la mauvaise saison.

Plusieurs trouvaient que c'était miracle si tout ce monde avait pu se rendre au printemps sans mourir de faim.

La générosité du curé Poirier permettait de ces miracles, quand la famille était vaillante et qu'elle était décidée de réussir.

Ce fut le cas pour cette famille.

On le vit bien quand à la fin de juillet ou le commencement d'août suivant, accompagné du curé Poirier et d'un missionnaire-colonisateur, un visiteur passant par ces lieux vit un homme abattant un arbre, le débitant, cependant qu'une nuée d'enfants aidés de leur mère, transportaient les branches et les jetaient sur un brasier. Un coup d'oeil aux alentours, et les visiteurs aperçurent une bonne maison de pièces équarries, un jardin d'environ un acre où croissaient toutes sortes de légumes, un autre acre en pois verts, plus deux acres et demi de défriché tellement bien travaillé qu'on aurait dit de la terre en culture sarclée.

C'était le résultat d'une dizaine de mois d'efforts dans une forêt embroussaillée et de défrichement difficile: travail fait à la main, sans cheval, sans instruments aratoires, presque sans outils, par un étranger arrivé avec un dollar et

trente-quatre sous... et quinze bouches à nourrir. Et quand le défricheur travaille sous un soleil ardent, que les moustiques le dévorent, que la fumée lui emplit les yeux, que le bois charbonné et la cendre le font ressembler à un mulâtre et que la sueur mêlée à la cendre lui brûle le blanc des yeux, aussi bien que quand aux mauvais temps d'automne ou durant les tempêtes d'hiver, la pluie glacée ou la neige fraîchement tombée dégringole de branche en branche au premier coup de hache et vous tombe sur le cou et les poignets, la faim arrive au galop et souvent.

Cette famille n'est pas la seule qui fait honneur au Val d'Espoir.

La nouvelle paroisse du Val d'Espoir a actuellement une population de 170 familles.

Quand on rencontre des populations comme celle-là, qui ne craignent pas de transporter sur leur dos leurs bagages et leurs enfants, à travers une forêt sans chemins, de porter ainsi leurs provisions à des milles de distance pour occuper des terres comme celles du Val d'Espoir, on se demande comment il se fait qu'il a fallu quatre siècles pour ouvrir des paroisses à moins de 25, 30 ou 40 milles de l'endroit où Jacques Cartier planta la croix du Christ et fit battre au vent le drapeau fleurdelisé... surtout quand depuis près d'un siècle la moitié de la population canadienne devait s'expatrier pour établir ses fils.

Des terres comme celles-là il s'en trouve dans la Gaspésie pour établir plusieurs paroisses nouvelles.

Les laisserons-nous toujours incultes?

Parce que nous avons donné notre sol à des étrangers, vingt années durant le brave curé Poirier eut toutes les peines, toutes les misères imaginables à se procurer quelques lopins de terre pour ses colons.

Et cela se passait chez nous, dans un pays vide de population, où nous sommes censés être les maîtres.

En arrière du Val d'Espoir, il serait possible de fonder quelques paroisses nouvelles, si nos gens peuvent avoir des terres.

Nous avons un nouveau ministre de la Colonisation qui est sûrement un homme entreprenant. On le dit courageux. On ajoute qu'il aime les situations nettes; qu'il est ennemi des dépenses inutiles, et qu'il n'aime pas mieux les économies de bouts de chandelles au détriment de la population.

Cela nous met à l'aise pour lui signaler certaines dépenses inutiles dites de chômage: celles de l'ouverture de chemins de colonisation en hiver... et avec le résultat souvent, qu'au printemps, les colons, pas plus avancés sous le rapport de la fortune, doivent, au lieu de travailler au défrichement ou aux semailles, s'en aller au flottage des billots, afin de gagner de quoi nourrir leurs familles.

Une visite à travers les pays de colonisation lui démontrera sans doute qu'il est plus pratique d'ouvrir les chemins nouveaux l'été que l'hiver... et que les colons s'en trouveraient mieux.

Ce régime qui peut avoir du bon pour les ouvriers de la ville ne devrait pas s'appliquer aux défricheurs.

Au lieu des secours directs donnés pour ne rien faire, au lieu des travaux de chemins en hiver, mieux vaudrait augmenter l'étendue des défrichements primés et les travaux de chemins en été. Les colons arriveraient plus vite à se tirer d'affaire, et l'Etat s'en trouverait mieux.

Les secours directs ont été essayés de bonne foi.

C'est que les travaux publics, souvent inutiles, que l'on avait entrepris pour aider aux chômeurs coûtaient des sommes trop élevées et ne rapportaient rien.

On tenta autre chose.

Ce n'est pas mieux. Ce qu'il faut c'est de placer les familles des chômeurs pour qu'elles arrivent à gagner elles-mêmes leur subsistance dans le plus bref délai possible.

Le retour à la terre et la colonisation sont de ces moyens.

Et la Gaspésie offre des avantages exceptionnels sous ce rapport si on peut y avoir des terres.

De fait, si après 400 ans, la colonisation est si peu avancée en Gaspésie, cela tient à ce que la population gaspésienne n'est pas une population agricole, mais plutôt une population de pêcheurs.

Et les Gaspésiens sont restés des pêcheurs parce qu'ils peuvent difficilement s'établir loin de la mer.

Leurs terres, c'est actuellement la propriété des autres.

M. Vautrin, qui est un réaliste, saisira promptement cette situation quand il visitera le Val d'Espoir et ses environs avec M. Chouinard, député de ce pays.

Et il travaillera pour que certains échanges de terrains soient faits avec des propriétaires de seigneuries et des licenciés pour d'autres terres que le gouvernement pourrait leur donner dans des régions moins propres à la colonisation.

Cela ne peut se faire en un jour. Mais c'est possible.

Et nous aurons alors de la colonisation au pays de Gaspé.

J.-E. LAFORCE

*

EMISSIONS DE L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE

L'EDUCATION FAMILIALE

La causerie hebdomadaire de l'Ecole Sociale Populaire sur l'éducation familiale aura lieu dimanche prochain, 19 août, à 7.15 hres, au poste CKAC. Mlle Evangéline Zappa, présidente du Comité d'Economie domestique dira "comment rendre les enfants obéissants".

RETRAITES FERMEES

à la Villa Notre-Dame du Très Saint-Sacrement,
10, Avenue Bellevue, Sherbrooke, P.Q.

Du 20 au 23 août, pour FILLES AGEES.

Du 14 au 17 septembre, pour JEUNES FILLES.

Du 23 au 26 septembre, pour DAMES.

Prière d'envoyer son nom d'avance.



Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

CINQUIEME ARROSEMENT DES PATATES

Quels que soient la vigueur et le bon état de la plantation de pommes de terre, elle sera en proie tôt ou tard à la maladie de l'échaudage dès que les conditions de température lui seront favorables, si elle n'est pas bien pulvérisée à différentes époques de la saison.

Il ne faudrait pas oublier que les arrosages à la bouillie bordelaise agissent comme préventifs et non comme curatifs. C'est pourquoi l'on devra les faire avant l'apparition de ce fléau puisqu'une fois l'échaudage introduit dans le champ il est déjà trop tard. S'il y a plus de dix jours que vous avez arrosé à la bouillie bordelaise, faites-le immédiatement. Si l'on attend, on ne peut qu'y perdre !

L'ARRACHAGE DU LIN

Les animateurs de la culture du lin en auront encore cette année à récolter. Ceux qui l'ont semé vers le 10 mai sur un terrain convenablement préparé seront en mesure de l'arracher ces jours-ci. Evidemment ceux qui l'ont semé plus tard devront attendre un peu, c'est-à-dire approximativement 95 jours après la date de semis.

Il n'est pas de loi générale pour déterminer la date de son arrachage, l'état de la récolte est le seul guide à suivre et il varie à chaque année avec les conditions atmosphériques. Toutefois, on recommande d'arracher le lin quand il brunît en même temps que les premières feuilles du bas de la tige se dessèchent et tombent et que les têtes "sonnent" c'est-à-dire que les grains circulent librement dans la capsule.

En l'arrachant on le lie en petites gerbes de 4 à 5 pouces de diamètre et on le laisse sur le champ en amas de 6 gerbes durant deux semaines environ. Aussitôt qu'il sera bien mûri, on le battra au fléau ou seulement on passera les têtes dans les cylindres de la batteuse après quoi on l'épandra ensuite sur la prairie pour environ six semaines. L'herbe ne devrait pas être trop longue là où on épandra le lin et de plus les animaux ne devront pas y avoir accès. Ainsi on aura la certitude d'avoir du lin bien roui et en le faisant brayer dans les premiers mois de l'hiver, on sera assuré d'avoir de l'excellente filasse.

LA PIERRE A CHAUX

Personne n'ic, de nos jours, la nécessité d'épandre de la pierre à chaux sur les terres argileuses et sablonneuses comme amendement à divers points de vue. Entr' autre elle neutralise l'acidité des 4-5 des terres en culture de Québec et pour cette raison son emploi est devenu une pratique connue de la grande majorité des cultivateurs.

La quantité à appliquer varie suivant le besoin du terrain et seule l'analyse faite par un agronome nous le révèle. Il est recommandable de l'appliquer généralement à l'automne sur les pâturages et sur les champs de première année de labour dans un système de rotation, excepté si c'est une récolte de patates alors qu'il vaudrait mieux retarder d'une année.

L'épandage se fait mieux à la

COURS-A-DOMICILE DE L'U. C. C. LES MAUVAISES HERBES

ETUDE PAR M. R.-D. CARTIER, INSPECTEUR DES MAUVAISES
HERBES., MINISTRE DE L'AGRICULTURE, QUEBEC

TROISIEME LEÇON

Beaucoup de mauvaises graines ne sont pas attaquées lorsque, ingérées, par la digestion des animaux et se retrouvent intactes dans les fumiers produits. Le danger est encore plus grand pour les fumiers achetés dont on ne connaît pas la provenance, et qui peuvent infester une terre jusque là exempte de plantes pernicieuses. Même la maturation des fumiers n'est pas une assurance complète de la destruction du pouvoir germinatif de certaines graines. Ainsi, les composts composés de débris de toutes sortes, soit végétaux ou animaux, devront aussi bien que les fumiers subir une complète décomposition, à la plus forte raison si l'on a un doute qu'ils contiennent des graines de plantes dangereuses.

Une pratique des plus condamnables, assez répandue, consiste à semer des graines achetées pour la consommation, sans souvent les avoir débarrassés suffisamment des graines d'espèces dangereuses qu'ils peuvent contenir. En voulant faire un gain léger dans l'acquisition de ces graines de consommation que l'on emploie comme semences, comparativement aux grains classés, l'on fait souventes fois des pertes considérables. C'est de l'économie à rebours.

VI—Méfais des mauvaises herbes

DOMMAGES DIVERS QU'ELLES NOUS CAUSENT. — Théoriquement: les causes diminuant le rendement des récoltes dues aux mauvaises herbes ne nous sont pas encore toutes complètement connues. Des expériences ont démontré que même là où une récolte contenant de ces plantes nuisibles avaient, en abondance, de l'humidité et de la nourriture disponible pour elles-mêmes et pour ces dernières, la récolte était toujours limitée dans sa croissance au prorata de l'intensité des herbes nuisibles contenues dans cette même production. Ce qui a laissé croire à quelques auteurs sur le sujet que les racines des plantes adventices excrètent des substances qui peuvent être nocives pour les plantes cultivées. Une explication très plausible sur cette question, et généralement acceptée, consiste en ce que les racines des mauvaises herbes empêchent le développement des racines des plantes cultivées, et cela, en outre des facteurs que je vous décrirai plus bas, influençant sur le développement de ces dernières.

D'ailleurs, ce facteur du conflit qui intervient entre les racines des bonnes et des mauvaises herbes en faveur de celles-ci reçoit l'attention de ceux qui se sont arrêtés à cette étude du travail des racines des plantes nuisibles dans les sols. Ici, je laisse de côté cette technique, plutôt du domaine de l'hypothèse, de l'explication des causes obscures, jouées par les mauvaises herbes sur le développement des plantes cultivées, pour me borner à détailler sommairement, et d'une manière pratique, les causes connues qui ont un effet néfaste sur la végétation des bonnes plantes.

Ces mauvais effets se traduisent, selon l'intensité des plantes nuisibles, par la diminution d'un pourcentage plus ou moins élevé de la quantité et de la qualité des récoltes, et par un coût de production moins économique, annulant souventes fois la marge de profit qu'une culture pourrait laisser à son propriétaire.

D'abord, disons que toute plante, pour se développer a besoin de chaleur, de lumière et d'humidité. Le sol, en plus d'agir comme support de la plante, lui sert aussi de garde-manger. Ces conditions sont strictement essentielles à la croissance de toute plante. Or, si la nourriture directement assimilable contenue dans le sol, à la portée des plantes, n'est pas en quantité suffisante dans le moment propice et dans le temps requis, la croissance d'une récolte est forcément limitée aux deux-tiers, même à la moitié de la production. Ce qui explique le plus souvent cette limitation d'éléments nutritifs du sol, pour les besoins de la plante, ce sont les mauvaises herbes qui y pullulent. Celles-ci, par leur prompt développement et leur grande taille, dérobent un fort pourcentage d'éléments nutritifs du sol en laissant quelquefois une trop mince quantité pour permettre à la récolte, de parfaire un développement satisfaisant. Ceci est encore plus frappant lors d'une saison de végétation plutôt sèche, car les mauvaises plantes, à la faveur de leur grande hauteur, de leur rusticité et de leur précocité de développement, pompent l'humidité du sol et l'assèchent com-

plètement. Comme déjà, elles ont limité la quantité de nourriture assimilable par les plantes, la récolte doit forcément attendre l'humidité nécessaire pour poursuivre et compléter son développement. Si, dans ce cas, nous avons une sécheresse assez prolongée, la production sera manquée par le fait même. Ces causes alliées à l'ombrage que les mauvaises herbes projettent et à la place qu'elles prennent dans les cultures, limitent forcément les récoltes, occasionnant des dommages plus grands qu'on ne le croit habituellement.

plètement. Comme déjà, elles ont limité la quantité de nourriture assimilable par les plantes, la récolte doit forcément attendre l'humidité nécessaire pour poursuivre et compléter son développement. Si, dans ce cas, nous avons une sécheresse assez prolongée, la production sera manquée par le fait même. Ces causes alliées à l'ombrage que les mauvaises herbes projettent et à la place qu'elles prennent dans les cultures, limitent forcément les récoltes, occasionnant des dommages plus grands qu'on ne le croit habituellement.

Dans certains cas vous portez une attention suivie à l'envahissement de vos cultures sarclées par les mauvaises herbes. Vous ne laissez pas prendre le dessus à ces plantes, qui compromettraient sûrement vos récoltes. Mais parfois vous n'avez pas l'oeil assez ouvert sur vos produits de grande culture, et vous permettez à ces plantes pernicieuses d'exercer, tout à leur aise, leurs dégâts et leurs déprédations de toutes sortes.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les insectes et les maladies qui s'attaquent, en général, aux plantes de la ferme, nous causent annuellement des pertes s'élevant au chiffre fabuleux de millions de dollars. Beaucoup de ces insectes nuisibles à l'agriculture pondent leurs oeufs sur les déchets ou sur les mauvaises herbes des champs de cultures sarclées, et surtout après l'enlèvement de la récolte. Une bonne part de ces pertes pourrait être évitée, et le surplus revenir dans vos goussets, fermiers, par la destruction complète et annuelle des plantes nuisibles qui poussent dans les champs de cultures sarclées. Ce faisant, vous ne permettez pas à une aussi forte partie de ces insectes de se propager, empêchant ainsi, pour l'année suivante, des dégâts souvent onéreux.

M. O. Caron, botaniste provincial, dans une conférence très élaborée donnée devant les membres de l'Association des Jardiniers-Maraîchers du district de Montréal dernièrement, disait que toutes les mauvaises herbes de la grande famille des crucifères donnent asile à la maladie de la hernie du chou. Ainsi ces plantes nuisibles, telles la moutarde roulante, le vélar d'Orient, le radis sauvage, etc., qui font partie de cette famille permettent à l'organisme de la hernie d'hiverner tout à son aise sur les racines de ces plantes, pour continuer ainsi ses ravages d'année en année sur les différentes catégories de choux. Aussi conseillait-il aux maraîchers, en appuyant très fortement, de ne permettre à cette maladie, ni à d'autres d'hiverner, par le nettoyage complet de toutes mauvaises herbes dans les potagers et dans les champs avoisinants.

De plus, certains champignons parasites, qui causent les maladies cryptogamiques, hivernent leurs spores de repos (semences) sur les mauvaises herbes, pour continuer le printemps suivant selon leur espèce respective, à se développer soit sur les arbres fruitiers, soit sur les plantes potagères, soit sur les herbes de grande culture.

Les plantes adventices dans les champs de céréales diminuent, selon leur intensité, le nombre par acre de boisseaux de grains, augmentent le coût du fauchage par le surplus de corde à lier et par l'usure plus précoce des moissonneuses-lieuses, causée par certaines qui sont ligneuses et dures, et enfin, par le surcroît de charroyage et de battage qu'elles occasionnent. Mais des pertes plus grandes même peuvent s'ensuivre après le battage par la présence de graines multiples de mauvaises herbes dans les grains. Ces graines étrangères augmentent le coût de manipulation, d'entreposage, et d'expédition des grains. En outre, cela occasionne, aux entrepôts coopératifs de préparation et à domicile, un gaspillage souvent énorme de grains lors du criblage. Il en résulte presque toujours une classification inférieure commandant, par le fait même, des prix moindres sur le marché.

Une enquête, faite par un bureau américain, d'investigation du grain, révélait que 33,000,000 de boisseaux (de quarante livres chacun) représentaient les criblures du blé et du lin seulement, produits dans les Etats du Minnesota, du Dakota Sud et Nord, et du Montana, pour l'année 1928. La moyenne fut, pour les criblures de blé 7% et de 16% pour celles du lin. Et le rapport ajoute: "Pratiquement, toute cette perte énorme consistait en graines de mauvaises herbes seulement".

Quelques cultivateurs, en particulier, ont subi dans le passé d'assez lourdes pertes par les espèces vénéneuses qui empoisonnent leurs animaux. Même les graines de quelques-unes gaspillent une bonne part de la laine des moutons lorsqu'elles s'y attachent.

Comme les procédés et les méthodes de toutes sortes employés pour l'éradication des mauvaises herbes coûtent très cher, et contribuent à augmenter le coût initial de production de chaque produit en particulier, mieux vaudrait, et de beaucoup, faire tous les efforts voulus pour empêcher leur dissémination, que d'entreprendre, après coup, leur extirpation.

Une terre exempte de mauvaises herbes, à part sa plus grande valeur intrinsèque, partant, commerciale, produit plus abondamment et plus économiquement.

(A suivre)

**Aux anciens —
un grand passé**

AUX JEUNES AGRICULTEURS

**Aux jeunes
un bel avenir**

"La charrue est et restera le plus bel outil que l'on puisse mettre dans la main d'un jeune homme".

LETTRÉ DE FRANCE

EN RAPPORT AVEC LA J.A.C.

Nous publions ci-dessous une lettre reçue de M. l'Aumônier de la Fédération de la J.A.C. de Lille (France). Nul doute que les nombreux intéressés la liront avec le plus grand plaisir; au nom de tous, nous remercions son auteur et tenons à l'assurer que ses remarques recevront le meilleur accueil de la part de nos lecteurs.

La Rédaction

LILLE, le 28 juillet 1934.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt votre bulletin de l'U. C. C. "La Terre de chez nous", et spécialement les pages consacrées aux jeunes agriculteurs, car je suis aumônier de J. A. C.

Or je trouve précisément, dans votre numéro du 11 juillet à la page 572, sous le titre "ECHO d'un Congrès", un passage où il est question de l'A. C. J. F. et de la J. A. C. française en des termes qui me paraissent peu exacts et que je me permets de relever. Il est dit :

"En France, il existe une association de jeunes agriculteurs catholique, indépendante de l'A. C. J. F. mais affiliée. Il est évident que la J. A. C. française s'est inspirée du programme de l'A. C. J. F. et des Scouts catholiques, ce que nous croyons très sage."

Je crois que c'est mal comprendre ce que sont notre A. C. J. F. et notre J. A. C. Peut-être que dans certains esprits l'erreur a pu se glisser, mais pour les dirigeants de l'A. C. J. F. et de la J. A. C., cette dernière fait partie intégrante de l'A. C. J. F. et n'est pas seulement susceptible de lui être affiliée. L'A. C. J. F. n'existe pas à côté et en dehors des mouvements spécialisés J. O. C., J. A. C., J. E. C., etc.: ce sont ces mouvements spécialisés eux-mêmes qui constituent l'A. C. J. F.

Non seulement donc la J. A. C. s'est inspirée du programme de l'A. C. J. F. mais c'est elle qui est chargée de réaliser ce programme dans les milieux ruraux, avec son esprit propre et ses méthodes particulières, donnant au milieu rural conscience de sa valeur et de sa force, et formant pour ce milieu des chefs issus de lui-même.

C'est le milieu rural tout entier que la J. A. C. doit former, tous ceux qui vivent de la terre (agriculteurs, ouvriers agricoles, etc.) et ceux qui vivent continuellement avec eux et ont même mentalité (artisans ruraux par exemple). Aussi dans nos paroisses rurales, il n'est pas question du tout d'avoir deux associations, mais une seule affiliée à l'A. C. J. F. par la J. A. C., autrement dit une seule section de J. A. C. Seuls les gros bourgs, situés dans le voisinage immédiat des grandes villes peuvent éprouver le besoin d'avoir deux sections différentes, une de J. O. C. p.e. pour ceux qui travaillent en ville et une autre de J. A. C. pour les agriculteurs, mais c'est l'exception.

Alors tombe l'objection du manque de prêtres pour s'occuper de

sections différentes, parce que là où des sections différentes existent, l'importance de la population nécessite la présence de plusieurs prêtres.

On se plaint parfois (je vois en lisant votre revue que c'est au Canada comme en France) de l'individualisme des ruraux, de leur espèce d'indifférence pour toute formation: ne serait-ce pas trop souvent par manque d'adaptation des programmes d'études et de discussions. Si j'en crois mon expérience qui concorde d'ailleurs avec celle de toute la J. A. C. française, il suffit de parler aux jeunes ruraux leur langage, de traiter de choses qui les intéressent vraiment: leur foyer, leur travail, leur village, pour délier leur langue, à condition encore qu'ils soient entre ruraux.

Je m'excuse de vous dire toutes ces choses: elles m'ont été suggérées par la lecture de votre article. Il me reste à dire que je ne vois pas pour ma part en quoi la J. A. C. a pu s'inspirer du Scoutisme. Le Scoutisme, pour autant que je le connais est une méthode d'éducation un peu spéciale, qui ne tient guère compte du milieu où l'enfant est appelé à vivre, qui a tendance à retirer plutôt l'enfant de ce milieu pour le mieux former (en fait sinon par principe). La J. A. C. au contraire, en tant que mouvement spécialisé d'action catholique s'acharne à étudier un milieu bien déterminé, à former des chefs pour ce milieu, à trouver des militants qui christianiseront ce milieu: je ne crois pas qu'on puisse dire que l'un se soit inspiré de l'autre.

Je me permets de compter sur votre bienveillance, Monsieur le Rédacteur en chef, pour soumettre ces réflexions soit aux rédacteurs de l'article, soit aux dirigeants de l'A. C. J. F. et de la J. A. C. canadienne. Soyez assuré qu'il n'a été inspiré que par le désir de ne pas laisser s'implanter au dehors une idée inexacte de ce que sont notre A. C. J. F. et notre J. A. C.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments respectueux in Xto.

F. CERISIER,

Aumônier de la Fédération
de J. A. C. de Lille
44, rue Jean sans Peur,
LILLE (Nord) FRANCE.

ECIMAGE ET COUPE DU TABAC

L'écimage ou étêtage exerce sans contredit une influence considérable sur la qualité du tabac. Il faut donc faire cette opération avec soin et au temps voulu. La coupe elle-même du tabac a aussi beaucoup d'influence sur la qualité. C'est pourquoi nous avons cru bon de traiter spécialement de ces deux sujets.

D'après des expériences de six ans conduites à la Station Expérimentale de Farnham même, nous avons trouvé que pour le district et les variétés à cigares qui s'y cultivent, le temps le plus favorable

pour écimer est lors de l'ouverture des premières fleurs.

Quant à la hauteur à laquelle écimer, tout dépend de la vigueur du plant. Avec le Connecticut Havana 38 et le Comstock Spanish Pomeroy, un écimage qui laisse de 12 à 15 feuilles est ce qu'il y a de plus recommandable pour une croissance normale. Pour les plants anormaux, il s'agira d'écimer assez bas pour que les feuilles qu'on laisse aient quelque valeur commerciale. Les feuilles les plus courtes devraient avoir au moins huit pouces. L'écimage n'est pas une opération qui doit durer dans un même champ une dizaine de jours.

L'idéal serait d'écimer le champ en une seule fois, mais c'est chose impossible vu le peu d'uniformité des champs en général. Il ne devrait pas y avoir cependant plus de cinq à six jours entre le premier et le dernier étêtage si l'on veut s'assurer d'une maturité uniforme, ce qui affecte beaucoup la qualité.

L'expérience nous a démontré que deux édrageonnages sont nécessaires pour obtenir un maximum de qualité. On peut faire un édrageonnage une semaine avant la coupe et l'autre à la coupe du tabac.

L'état de maturité à la coupe est très important avec les variétés à cigares plus haut mentionnées. Il doit s'écouler de 10 à 15 jours entre l'écimage et la coupe selon les conditions de température.

La couleur du tabac change un peu en mûrissant, la feuille devient tachetée, plus gommeuse et d'un vert moins prononcé. La nervure médiane de la feuille casse avec un petit craquement sec lorsqu'on en replie l'extrémité.

Il faudra bien faire attention et couper le tabac à cigares au commencement de sa maturité. Si l'on attend plus tard, le même tabac aura perdu beaucoup de valeur comme tabac à cigares et ressemblera plus à du tabac à pipe qu'à autre chose.

On ne doit pas couper plus de tabac qu'on en peut engranger dans la journée. Lors de la coupe, l'on verra à jeter le tabac à terre de telle façon que les rayons du soleil ne le frappent directement; autrement il y a danger de le brûler.

Le tabac doit être rentré juste assez fané pour ne pas se briser. S'il est peu fané, on court plus de risques de déchirer les feuilles et s'il l'est trop, les feuilles auront tendance à se coller ensemble lors de la pente et provoqueront de la brûlure. Par un temps ensoleillé et sec le tabac fane dans environ une heure, alors que cela peut prendre de deux à trois heures par temps couvert.

On devrait ne mettre que de 5 à 6 plants par latte, excepté lorsque le tabac est très petit et au séchoir, les lattes devraient être espacées d'au moins 3 pouces.

Pour éviter un haut pourcentage de feuilles déchirées qui vont grossir les déchets de peu de valeur, il y a un principe général que l'on devrait observer, manipuler le tabac comme si c'était des oeufs et le manipuler le moins possible.

R. BORDELEAU, B.S.A.
Station Expérimentale,
Farnham, Qué.

Au Canada et dans les pays plus au nord ainsi que sur les sommets des montagnes, la durée de la lumière solaire en été est beaucoup plus grande que dans les endroits bas ou près de l'équateur.

CONCOURS DES CERCLES DES JEUNES ELEVEURS

EXPOSITION SHERBROOKE

28 - 29 - 30 août 1934

Organisés sous les auspices des Départements Fédéral et Provincial de l'Agriculture et de la Commission de l'Exposition.

— PROGRAMME —

LUNDI — le 27 août.

4.00 p.m.—Arrivée des veaux.
Enrôlement des jeunes.

MARDI — le 28 août.

10.00 a.m.—Concours provincial d'expertise.
10.00 a.m.—Expertise des classes de groupes.
1.30 p.m.—Examen oral et raisons ou placement — Concours d'expertise.
1.30 p.m.—Expertise des classes d'un an.
3.30 p.m.—Expertise des classes individuelles des veaux.
8.00 p.m.—Grande Estrade.

MERCREDI — le 29 août.

9.00 p.m.—Concours de préparation et d'entraînement.
11.00 a.m.—Concours entre districts agronomiques.
1.30 p.m.—Parade.
3.30 p.m.—Concours de licous.
8.00 p.m.—Grande Estrade.

JEUDI — le 30 août.

12.00 a.m.—Banquet offert par le Club Rotarien de Sherbrooke et proclamations.
2.00 a.m.—Départ.

ENGRAIS CHIMIQUE BIEN EQUILIBRE

Il y a deux choses qui font qu'on ne pourra jamais prendre les résultats des expériences et s'en servir comme base de recommandation pour l'application générale, dit M. M.-B. Davis, horticulteur du Dominion, dans un traité sur l'emploi rationnel des engrais chimiques, en vue d'obtenir des fruits de meilleure conservation. La première chose, ce sont les différences qui existent dans la composition du sol du verger et la quantité de principes fertilisants qu'il renferme. La deuxième, c'est le traitement dont le sol a été l'objet depuis sa mise en culture. Au lieu d'apprécier la valeur du traitement aux engrais chimiques par le rendement obtenu et la vigueur de la végétation, il paraît beaucoup plus raisonnable de tenir compte également de la qualité des fruits sur l'arbre et de la durée de conservation des fruits après qu'ils ont été cueillis. Une grosse récolte de fruits qui se gardent mal n'a pas beaucoup de valeur. La date de la cueillette et les conditions de conservation exercent certainement un effet sur la qualité de garde des pommes, mais les engrais chimiques essayés et les façons culturales exécutées pendant la végétation ont un effet encore plus grand. Le bon choix des dates de cueillette peut sans doute effacer quelques-uns des mauvais résultats

d'une nutrition déficiente, mais il est fort douteux que l'on puisse supprimer de cette façon tous les désordres provenant d'une mauvaise fertilisation.

LES FRAISES DE PREMIERE QUALITE

Une seule variété de fraises peut présenter des variations remarquables dans différents districts et entre différentes fermes dans le même district. Cette déclaration, dit le professeur D. A. Kimball, du Collège d'Agriculture de l'Ontario, à Guelph, a été faite si souvent que l'on hésite à la répéter, malgré qu'elle soit vraie. C'est perdre son temps et sa peine que d'essayer d'attribuer ces variations aux différences de sol. Il est beaucoup plus probable que les raisons réelles se rattachent aux méthodes de culture et aux conditions de vente. Il suffit de voir la longue liste de sols recommandés par les cultivateurs expérimentés pour se rendre compte qu'il n'existe pas un meilleur sol ou même, au sens restreint, de meilleures conditions de sol pour la culture du fraisier. Ce dont l'industrie a le plus besoin, c'est de variétés avec de bonnes qualités de table, qui puissent bien résister à l'expédition et donner de bons rendements sous des méthodes raisonnables de culture. Nous avons les dernières et jusqu'à un certain point les deuxièmes; quant aux premières, les fraises de bonne qualité pour la table, elles nous manquent absolument.

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries
et fromageries.

304, Place d'Youville - - - MONTREAL.

**Les intéressés sont priés de nous
retourner le plus tôt possible
le questionnaire de l'U. C. C.
dûment rempli.**

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assuré les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit: "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales", 5505 Boul. Saint-Laurent, Montréal. On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

CLOTURE DE BROCHE CARREAUTE

QUESTION: — Est-ce que je peux exiger de mon voisin une clôture de ligne en broche carreaute, pour garder les cochons et les volailles? Si oui, quelle longueur puis-je exiger?

"Un qui voudrait savoir."

REPOSE: — Une bonne clôture bien faite et protégeant les animaux est un actif extraordinaire pour un cultivateur. Et les voisins devraient s'entendre pour ériger les meilleurs clôtures existantes qui en définitive et à la longue ne leur coûtent pas plus cher. Cependant la loi l'oblige le cultivateur à ériger une telle clôture que si elle est d'un usage courant dans la paroisse.

COURS D'EAU — ACTE D'ACCORD

LIGNE DE FRONTEAU COMMISSAIRES D'COLES

QUESTION: — L'an dernier nous avons fait un acte d'accord pour un cours d'eau, un de nos intérêts a fait une demande au gouvernement pour avoir de l'argent. Au mois de juin l'ingénieur est venu inspecter l'ouvrage et trouvé qu'il n'en avait pas fait assez long et le gouvernement refuse de payer.

Plusieurs cultivateurs ne trouvent pas le fronteau de leur goût du premier rang et du deuxième. Nous avons pris un homme qui tire les lignes, faute d'arpenteur pour nous donner des aperçus, celui du rang 1 rentre sur ma terre du 2 un gros demi arpent et refuse la ligne. Pourriez-vous me renseigner comment reprendre mon terrain?

Voilà deux ans que nous n'avons pas de commissaire, nous avons de la misère pour le bois et l'allumage du poêle, ainsi de suite dites-nous comment nous y prendre pour les mettre à l'amende et avoir nos droits?

"Cultivateur indépendant"

REPOSE: — Vous avez droit d'être payé pour votre ouvrage. Et vous n'êtes pas obligé d'attendre que toute l'affaire soit finie. Quant au fronteau votre voisin n'est pas obligé d'accepter d'autre ligne que celle tirée par un arpenteur.

Quant aux commissaires, qui-convient appelé légalement à remplir une fonction en vertu de la présente loi, refuse ou néglige de la remplir ou contrevient à quelque-une des dispositions de la présente loi ou des règlements qui s'y rapportent, est passible pour chaque contravention par commission ou par omission d'une amende de pas moins de cinq dollars, ni de plus de dix dollars. A moins qu'il ne soit prescrit autrement par quelque disposition de la présente loi, toute poursuite intentée pour le recouvrement d'une amende doit être portée devant la Cour de circuit ou la Cour de magistrat. Sauf pour le cas spécifié à l'article 503, toute personne chargée de mettre la présente loi à effet, ou habile à voter à l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles, peut poursuivre en son personnel pour le recouvrement des amendes imposées en vertu de quelque-une des dispositions de la présente loi.

ABATTOIRS

QUESTION: — J'ai acheté un terrain sur lequel était construit

un abattoir, voici ce qui est dit sur le contrat: Il est entendu entre les parties que le vendeur ou ses représentants légaux auront l'usage de l'abattoir s'y trouvant pour cinq ans de ce jour ainsi que d'un chemin pour voyager au dit abattoir. L'acquéreur ayant bien visité le tout s'en déclare satisfait et en possession immédiate. Le temps étant expiré ce M. a laissé emporter tout ce qu'il y avait dans l'abattoir. Peuvent-ils ainsi s'emparer de tous les agrès? Puis-je leur réclamer un dommage de les avoir enlevés en en gardant la valeur sur les paiements que je reçois? Le conseil municipal de la paroisse n'avait pas de loi pour les abattoirs. Alors l'an dernier il s'en est construit un tout à fait contre les lois du bureau d'hygiène provincial, ce que voyant, le conseil voulait intervenir en passant une loi défendant la construction d'abattoirs à moins de 3 arpents du chemin, mais ils oublièrent de mentionner une amende contre les délinquants.

Veillez sil vous plaît, nous indiquer une règle à suivre car je ne voudrais pas de bruit encore moins de chicane, mais il me semble que ce n'est pas possible que ces messieurs puissent s'installer ainsi et tout conduire à leur goût?

"Un Abonné"

REPOSE: — Vous me demandez un moyen pour réussir sans bruit ni chicane je ne suis pas expert dans ce genre et je ne sais donner que des conseils de droit.

Ou vous avez droit et ce sont ces gens qui ont droit. Vos droits sont peut-être discutables mais je ne vois pas pourquoi des gens intelligents ne pourraient pas discuter un droit entre eux ou devant les tribunaux sans se chicaner ou faire du bruit.

Aussi pour en venir à la question des droits respectifs que vous possédez voici mon opinion. L'outillage de l'abattoir qui n'était pas fixé à fer, à clous, ou à mortier leur appartenant et ils avaient le droit de l'enlever; mais seulement cette partie de l'outillage. Le reste vous appartient et vous pouvez leur en réclamer la valeur.

Quant au nouvel abattoir, s'il n'est pas conforme aux lois d'hygiène de la Province de Québec, il peut être condamné. Le conseil devrait s'occuper de cette question et à son défaut ce droit appartient à tout contribuable. Le conseil du village peut faire démolir tout édifice construit sans un permis ou non en conformité avec ses règlements, après les avis réguliers.

Toute corporation locale peut faire amender ou abroger des règlements; Pour régler la construction d'abattoirs, usines à gaz, tanneries, fabriques de chandelles ou de savon, distilleries et autres manufactures qui peuvent devenir des nuisances publiques. Les corporations de ville ou de village peuvent, en outre, empêcher la construction de tels établissements et faire disparaître les abattoirs déjà en existence dans leur municipalité.

Toute corporation locale, peut, par règlement, établir un bureau d'hygiène, en nommer les membres, et faire tout ce qui est requis et autorisé par la loi d'hygiène publique de Québec.

Les pouvoirs de ce bureau d'hygiène sont très étendus et vous seraient très utiles pour régler votre cas. Et la visite d'un inspecteur du bureau provincial d'hygiène peut être obtenue.

CHEMINS DE TERRE CIRCULATIONS DE CAMIONS

QUESTION: — J'ai un chemin de front qui traverse ma terre, ce chemin depuis trois ans ne servait presque pas, mais doit être verbaliser depuis plusieurs années, ont-ils le droit de me le faire entretenir pour les camions qui sortent de la pulpe par là?

"Un cultivateur"

REPOSE: — Tout chemin municipal doit être tenu en toute saison dans un bon ordre, sans trous, cahots, ornières, pentes, roches, embarras ou nuisances quelconques, avec garde-fous aux endroits dangereux, de manière à rendre la circulation en voitures de toutes sortes facile de jour et de nuit, sauf le cas de l'article 553.

Les voitures automobiles, circulent à leurs risques et périls dans les chemins de terre et dans les chemins d'hiver.

Les trottoirs doivent être également tenus en bon ordre, sans trous, ni embarras ou obstructions quelconques, et avec garde-fous aux endroits dangereux.

EMPRUNT SUR BILLET

QUESTION: — J'ai emprunté une somme d'argent il y a eu cinq ans en juin dernier, mon créancier a passé mon billet à la banque j'ai alors renouvelé ce billet et j'ai donné un acompte sur la somme empruntée, j'ai payé les intérêts tous les ans. Je viens vous demander s'il peut faire vendre ma terre ou mon roulant, vu que je lui ai déjà offert des animaux pour payer ce que je lui dois, et qu'il n'a pas accepté parce que je ne pouvais pas tout lui payer maintenant?

"Un Abonné"

REPOSE: — Quand vous avez emprunté, on vous a remis de l'argent. Votre créancier a donc droit à être payé en argent et n'est pas obligé d'acheter vos animaux. Pour se faire payer il a le droit d'obtenir jugement et de faire vendre vos animaux saisissables et votre terre.

Sont insaisissables: Tous les outils et les instruments de quelque nature qu'ils soient, dont le cultivateur se sert pour l'exploitation de sa ferme, de sa terre, de son érablière ou de ses arbres fruitiers; deux chevaux ou boeufs de labour ou un cheval et un boeuf de labour, dix autres bêtes à corne, six moutons, cinq cochons, les oiseaux de basse-cour, les grains et fourrages nécessaires à l'hivernement ou l'engraissement de ces animaux.

HONORAIRES DE NOTAIRE

QUESTIONS: — J'ai vendu une place à Mme C., au montant de \$500.00 comptant moyennant que j'aillie chez son notaire dans une place voisine passer le contrat, j'ai vendu clair d'hypothèque, mais il restait deux vieilles hypothèques qui n'étaient pas effacées. Rendu chez le notaire, on a expliqué le cas et je lui ai dit que je pourrais faire effacer ses hypothèques mais il m'a répondu que c'était une affaire de rien. Quand tout a été réglé, j'ai été chercher mon argent, voici le compte qu'il veut me faire payer, auriez-vous la bonté de me dire le prix du tarif qu'il peut charger à l'heure et le coût du millage de sa machine?

"A. D."

REPOSE: — Sans savoir ce qui a été fait il est difficile de dire si c'est trop cher: Les notaires ont des tarifs qu'ils doivent suivre. S'il a passé des actes de mainlevée d'hypothèques, il a droit de charger pour cela.

En plus vu que c'est lui qui a obtenu les signatures sur ces mainlevées d'hypothèques il a droit de charger \$5.00 de l'heure pour vacation. De plus s'il a fait des déboursés il a droit d'en être remboursé.

TERRAIN ACQUIS PAR PRESCRIPTION — CLOTURE D'EMBARRAS

QUESTION: — J'ai acheté une

Faits à savoir

FAIT No. 1

3,424 langues ou dialectes différents sont parlés par les peuples du monde.

FAIT No. 2

Au grand air ou à l'intérieur la White Cap est la meilleure bière en toute occasion!



Frontenac White Cap ALE

terre, l'automne dernier, j'ai débarrassé mon frondaie. J'ai constaté que l'embarras était pas dans le frontaie, j'ai suivi les bornes, et l'embarras rentrait chez moi sur une profondeur de plusieurs pieds, etc...

REPOSE: — La description que vous me donnez de votre clôture demanderait plus de détails. Sous la clôture de débarras il existe de vieux pieux qui me paraissent avoir autrefois soutenu une vraie clôture qui avait été érigée à travers bois. Il faudrait donc établir depuis combien d'années cette clôture était établie à cet endroit. S'il y a plus de trente ans, alors vous devez perdre, suivant la loi par prescription, cette lisière de terrain qu'on vous a prise. Je comprends que ceci n'est peut-être pas conforme à la morale, mais c'est la loi, et la morale c'est la morale. S'il n'y a pas 30 ans que cette clôture existe, dépêchez-vous à réclamer votre terrain. Disons que ce n'est pas prescrire contre son titre que de prescrire une plus grande étendue que ne donne ce titre. Ainsi le possesseur avec titre et bonne foi n'acquerra la prescription décennale

que pour l'étendue que ce titre lui donne, mais il peut prescrire une plus grande étendue par trente ans de possession utile. Il ne prescrit pas dans ce cas contre son titre.

Quant à votre recours contre votre vendeur, cela dépend de la désignation portée à votre contrat d'achat. Si les bornes sont données par les terres voisines vous n'avez pas de recours.

SUJET BRITANNIQUE

QUESTION: — Un homme né aux Etats-Unis de parents canadiens, qui a fait un stage au Canada et est devenu propriétaire de biens fonds et a toujours bien payé ses taxes, qui est retourné aux Etats-Unis et a voté une fois pour la ville où il demeurait, après quoi il est revenu au Canada et a toujours voté ici depuis 33 ans, est-ce que cet homme est sujet britannique ou non? Est-ce qu'il peut être objecté comme commissaire d'école? "A.B."

REPOSE: — Cet homme est sujet britannique.

Le marché de la dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi le 13 août 1934

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants VOS VENTES

Prix obtenus sur le marché de Montréal, LUNDI, 13 AOUT 1934

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

PORCS VIVANTS la livre

Porc à bacon (Select) 130 à 220 lbs \$8.75
Prime de \$1.00

Porc à bacon 130 à 220 lbs \$8.75

Porc à boucherie 180 à 220 lbs \$8.25

Porcs légers et à engrais 120 à 160 lbs \$8.25

Porcs lourds 240 à 270 lbs \$8.25

Extra lourds 270 lbs ou plus \$7.75

Truies \$5.50 à \$6.50

VACHES la livre

Choix 2 1/2 à 3

Bonne 2 1/4 à 2 1/2

Moyenne 2 à 2 1/4

Commune 1 1/2 à 1 1/4

Très commune 1 1/4 à 1

VEAUX DE LAIT la livre

Choix 4 1/2 à 5

Bon 4 à 4 1/4

Moyen 3 1/2 à 4

Commun 3 à 3 1/2

VEAUX DE CHAMP la livre

Bon 2 1/4 à 2 1/2

Commun 2 à 2 1/4

AGNEAUX DU PRINTEMPS la livre

Bon 5 1/2 à 6

Moyen 5 à 5 1/2

Commun 3 1/2 à 4

MOUTONS la livre

Bon 2 1/2 à 2 1/4

Commun 1 1/2 à 1 1/4

BOUVILLONS la livre

Choix 5 à 5 1/2

Bon 4 1/2 à 4 1/4

Moyen 3 1/2 à 3 1/4

Commun 2 1/2 à 2 1/4

Comm. (léger) 1 1/2 à 1 1/4

TAURES la livre

Choix 3 à 3 1/2

Bon 2 1/2 à 2 1/4

Moyen 2 à 2 1/4

Commun 1 1/2 à 1 1/4

TAUREAUX la livre

Choix 2 à 2 1/2

Bon 1 1/2 à 2

Moyen 1 1/2 à 1 1/4

Commun 1 1/4 à 1 1/2

Animaux abattus

PORCS la livre

Porc frais No. 1, 90 à 140 lbs .13

Porc frais No. 2, 140 à 175 lbs .12

Porc frais No. 3, 175 à 225 lbs .11

VEAUX la livre

Bons 7 1/2

Moyens 6

Commun 4 1/2

PRIX DU BEURRE ET DU FROMAGE

MARDI LE 7 AOUT 1934

380 boîtes beurre No 1 pasteurisé 18 1/2c. la lb.
7 boîtes beurre No 2 pasteurisé 18 1/2c. la lb.

465 boîtes fromage No 1 blanc 9 13-16c. la lb.

25 boîtes fromage No 2 blanc 8 13-16c. la lb.

250 boîtes fromage No 1 coloré 9 13-16c. la lb.

36 boîtes fromage No 2 coloré 8 13-16c. la lb.

Ces ventes sont organisées par l'U. C. C. sous la direction de M. Clinton Henderson, gérant de ces ventes pour le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée.

LUNDI, 13 AOUT 1934 OEUF

A frais large .24
A frais medium .22
B .20
C .18
MIEL BL. NC la livre
Chaudière de 5 lbs .10
Chaudière de 30 lbs .08
POIS le minot
Canadiens 1.50
FEVES le minot
Canadiennes 1.45
FOIN au char, la tonne (f.a.b.) Montréal
De Treffe \$12.00
De Mil \$13.00
PAILLE au char, la tonne
De blé, d'avoine 8.00

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal.

FARINE DE PAIN au char, en sacs

Première patente \$2.85
Deuxième patente \$2.55
Forte à boulangerie \$2.50
Farine pâtisserie \$2.30
SEU le sac
Fla (sac de 200 lbs) 1.70
Gros (sac de 140 lbs) .95
En pierre (sac de 100 lbs) \$1.25
ALIMENTS A BETAAIL la tonne
Son \$25.25
Gru rouge \$26.25
Middlin \$29.25

Farine de viande cuvée (65 pour cent) 59.00
Ecaillés d'huîtres 17.0
Gravier 14.00
Farine fourragère \$35.00
Gluten 31.00

Blé à engrais No. 6 le minot .36
Avoine alimentation .47
Orge can. Ouest No. 3 .61
Mais Argentin .31
Sarrasin, le 100 lbs 1.30
GRAIN MOULU le sac de 98 lbs
Blé d'Inde moulu \$1.65
Blé d'Inde cassé \$1.65
TOURTEAUX la tonne
De lin \$33.00
De coton \$35.00
Drèches de brasserie \$24.00
Drèches de distillerie \$24.00

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de Bœufs, 50 lbs et moins 4-1-2 cts la livre moins 2 lbs par peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont prises pour des peaux de 50 lbs net.

Peaux de Veaux engraisés, 45 cts la pièce.

Peaux Veaux de campagne de .15 à .30 cts selon qualité.

Peaux de chevaux, de .50 cts à \$1.40 selon qualité.

Peaux d'Agneaux de .05 à .20 cts selon qualité.

Prix garantis jusqu'au 13 août, 1934.

Marché des bestiaux

LUNDI, 13 AOUT 1934

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi le 13 août, 1934 :

Bétail, 814; veaux, 981; porcs, 1,164; moutons, 1,639.

BETAAIL

Les arrivages plus légers ont permis aux conditions de s'améliorer appréciablement; les ventes ont été faites à bonne heure et à midi il ne restait plus d'animaux à vendre. Les bouvillons de bonne qualité rapportaient de 4 1/2c. la livre à 5 1/2c. et les communs et moyens se vendaient de 3c. à 4c., pendant que les légers communs et moyens se vendaient de 1 1/2c. à 2 1/2c. la livre. Les vaches se payaient de 1 1/2c. à 3c. suivant leur poids et leur qualité; celles qui étaient destinées à la mise en conserve se vendaient de 3/4c. à 1 1/4c. la livre. Les taureaux rapportaient de 2c. à 4c. Les taureaux, de 1 1/2c. à 2 1/2c. pour les meilleurs.

VEAUX

Ici aussi les expéditions plus légères ont eu un heureux effet sur les prix, en provoquant une demande beaucoup plus forte de la part des acheteurs. Les bons veaux de lait étaient particulièrement recherchés et les prix allaient de 3c. pour les communs jusqu'à 5c. et même 5 1/2c. la livre. La demande pour les veaux de champs a également été meilleure et les prix accusaient une légère amélioration, la plupart des ventes se faisant de 2 1/2c. à 2 3/4c. la livre, avec quelques ventes de sujets communs à 2c.

MOUTONS

AGNEAUX

Ainsi que nous le disons ailleurs il y a eu une avance plutôt forte dans le prix au cours de la semaine dernière.

Et le prix obtenu aujourd'hui a été de 6c. la livre pour les bons sujets. Ce prix croyons-nous, se maintiendra pour le reste de la semaine. Les sujets de qualité commune se vendent 4c. la livre. La demande pour les moutons a été assez bonne et les prix allaient de 1 1/2c. à 2 1/2c., ce dernier prix n'était payé que pour quelques sujets de qualité remarquable. Nous prions nos lecteurs de prendre note que la semaine prochaine est la dernière pendant laquelle les agneaux non châtrés seront vendus sans avoir à subir la coupe de deux sous la livre.

PORCS

Bien que les acheteurs se soient montrés plutôt lents à faire leurs achats lors de l'ouverture du marché ce matin il fut possible d'obtenir 8 1/2c. la livre pour nos porcs. Dès que quelques ventes furent faites les choses ne traînèrent plus et dès midi tout était pratiquement vendu et pesé. Les bœufs se vendaient aux prix de 8 1/2c.; les légers, les lourds et les sujets de boucherie rapportaient un demi sou de moins la livre, soit 8 1/2c. et les très lourds 7 1/2c. la livre. Il semble que les chances sont plutôt favorables à ce que les prix se maintiennent à ce nouveau niveau pour le reste de la semaine. La demande pour les truies a été assez bonne et les prix allaient de 5 1/2c. à 6 1/2c. la livre.

N.B. — Dans toute expédition par char où il est impossible de peser les animaux individuellement au point de chargement l'expéditeur devrait nous avertir de la chose par télégramme, car les documents envoyés par malle nous arrivent presque toujours après l'ouverture du marché le lundi matin.

P.S. — Les prix nous sont fournis gracieusement par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec Limitée.

MESSAGE AUX CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

JETEZ quelques piastres, chaque année, dans la Caisse des

PREVOYANTS DU CANADA

Vous RECOLTEREZ en rentes au taux actuel, VOTRE VIE DURANT, deux fois et demie le capital que vous aurez semé chez les

PREVOYANTS DU CANADA

RECOLTE 1934

TROIS CENT MILLE piastres seront payées aux Canadiens Français de la Province de Québec, par Les Prévoyants du Canada pour les rentes de l'année 1934.

PRES DE DEUX MILLIONS

Depuis 1929, près de deux millions ont été payés en rentes aux sociétaires-rentiers des Prévoyants du Canada, dans la Province de Québec.

SUIVEZ LE BON EXEMPLE, FAITES DES HEUREUX

PRODUCTEURS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Profitez

des ventes aux enchères du Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée. — IL Y VA DE VOTRE INTERET.

Etudiez nos conditions de vente

BEURRE: Commission: 10 sous par boîte, avec maximum de \$10.00 par envoi d'une même fabrique, plus 1 sous par boîte pour autres frais (1).

FROMAGE: Commission: 1/4 de sou par livre, plus 1 sous par boîte pour autres frais (1).

Aucune charge extra. — Les ventes sont publiques.

Adresser les consignations à: —

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. Ltée
Montreal Refrigerating & Storage Co.
Place Viger, Montreal.

Adresser les connaissances et correspondances à:

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. Ltée
5505, Boulevard Saint-Laurent,
Montreal.

Les papiers nécessaires aux expéditions sont adressés gratuitement sur demande.

(1) Frais d'entreposage, manutention et assurance.

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée. est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes:

Engrais alimentaires
Tôle ondulée
Clôture de fils barbelés
Treillages métalliques
Peinture et ciment à Couvertures

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au:
SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.
5505, boulevard Saint-Laurent,
Montreal.

Tél.: HArbour* 2115

E. W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions

Grains louses — chars assortis

Demandez les produits CARONA

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : 02 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre impressions consécutives du même texte une réduction de 20% est consentie.

GRATIS. — Musique à bouche, canif, allumeur, ou crayon automatique, plan pour annoncer l'onguent "Camprex", merveilleux composé contre hémorroïdes, enflures, eczéma, etc. Enverrons trois boîtes pour vendre 35 cents chacune et une prime sur réception de \$1.05. (Mentionner : La Terre de Chez Nous). La Camprex Campagna Fabrique, St-Paul de Chester P.Q.

LAINE

Pour utiliser la laine de vos moutons avantageusement et obtenir le choix des lainages canadiens, écrivez-nous. Agents demandés.

La Cie de lainage de Rimouski
Enrg., Rimouski, Qué.

Satisfaites des résultats

"J'ai quatre vingt-deux ans", écrit Mme G. Knebbe de Corona, N. Y., "depuis quelque temps je ne me sentais pas bien, j'étais très faible et toujours fatiguée. Je fis alors usage du Novoro du Dr Pierre et fus bien satisfaite des résultats obtenus". A cause de son effet stimulant sur la digestion et l'élimination, cette médecine d'herbes bien connue apporte une grande aide aux personnes âgées. Si vous ne pouvez l'obtenir dans votre voisinage écrivez à Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

SERTISSEUSES "CANADA"

Dernier mot du perfectionnement fonctionnement sur coussinets à billes pas d'usure possible. Plus bas prix. Satisfaction garantie ou argent remis. Pour détails, s'adresser :

O. FOURNIER,
St-Charles,
Co. Bellechasse, P.Q.

SERTISSEUSE "La Bonne Ménagère"

Aubaine pour vous, membres de l'U.C.C. Encouragez un confrère cultivateur Ma nouvelle sertisseuse

"LA BONNE MENAGERE" complète pour fermer, couper, reborder les boîtes no 2 x 21-2 et 4

La seule sertisseuse combinée dont l'ajustement des rouleaux se fait automatiquement.

Vendue équipée de la fameuse roulette d'ajustement du NOUVEAU rebord PERFECTION

Le seul GARANTI pour DIX ANS l'argent avec la commande sur réception de votre bande de journal

\$12.95

En garde contre les contrefaçons La même sertisseuse avec disques et rebord ordinaire :

\$8.95

J.-F.-X. LALIBERTE, cultivateur
S.-Anselme (Dorchester)

ANNONCES COLLECTIVES

"La Terre de Chez Nous" offre cette colonne aux CERCLES ET SYNDICATS qui veulent annoncer "en groupe" leurs VENTES et leurs ACHATS.

Le cercle de l'U. C. C. de l'Ascension désire acheter un verrat reproducteur de race pure, Chester blanc. Pour information s'adresser au secrétaire Médéric Legault, L'Ascension, comté de La-Belle.

Le Cercle de l'U. C. C. de St-Gervais a à vendre un taureau canadien classé A, jeunes taureaux de différents âges; vaches au livre d'Or et sous contrôle. Aussi génisses provenant de taureau classé et de vache au livre d'Or. S'adresser à Honoré Chabot, R. R. No 1, St-Gervais (Bellechasse).

On demande à échanger moutons Cheviots contre Hampshire. S'adresser au Secrétaire de St-Damase, (St-Hyacinthe), Stanislas Desnoyers.

On demande à acheter un verdat Chester White pur sang 3 à 4 mois. S'adresser donnant prix à Wilfrid Garand, secrétaire du Cercle de l'U. C. C., St-Elie d'Orford, (Sherbrooke).

TRIBUNE LIBRE

Sous la rubrique ci-dessus nous publions les lettres d'intérêt public que nous recevons sans prendre la responsabilité des opinions émises.

Val d'Espoir, 28 juillet 1934.

Permettez-moi de solliciter un espace dans la tribune libre de votre journal.

On parle souvent de colonisation. Je vais dire un mot des contrats de chemins qui se donnent pour Val d'Espoir.

L'année dernière c'était dans le rang 5 Rameau et 4 Malbaie :

1o On a fait un chemin de 10 pieds de large ou pour mieux dire un canal ;

2o Le salaire des hommes était de \$1.00 par jour, avec un cheval \$1.50 ;

3o Il a été dépensé environ \$5,000.00 et un octroi de \$15,000.00 était accordé; pour la balance, adieu !

4o Combien Val d'Espoir a-t-il coûté pour ses chemins ? Une fortune.

5o Qu'est-il resté aux colons ? Rien, pas de chemin, pas d'argent.

6o Pourquoi le gouvernement donne-t-il les chemins sous contrats alors qu'on pourrait les faire à la journée ? On dit qu'il est trop pauvre pour payer tout de suite et que le contracteur peut attendre, et que la banque peut financer un particulier et non pas un gouvernement.

7o Est-ce que les marchands n'attendent pas après les pitons des secours directs et du chômage ?

8o Cela ne pouvait faire leur affaire parce qu'en temps électoral on a besoin de ces messieurs avec leur gousset rempli d'argent au détriment du pauvre colon.

9o Est-ce que le peuple n'est pas esclave du financier ? Oui, c'est ce qui paralyse l'avenir national d'une province et d'un pays.

10o Nous avons dans notre rang 1,000 cordes de bois de chauffage prêtes à livrer. On est obligé de brûler le bois de papier parce qu'il n'y a pas de chemin passable pour le livrer.

11o Il y a si peu de chemin que les officiers du gouvernement, qui sont autorisés à distribuer des secours aux colons, n'ont pas encore été capables de le faire après avoir commencé il y a deux mois. Ils nous ont fait réponse qu'il n'y avait pas de chemin pour venir avec leurs machines. Il n'y a pas d'autre moyen de distribution et ils ne veulent pas en connaître. Tandis qu'en allant de maison en maison, ils donnent ce qu'ils veulent et à qui ils veulent.

L'autre jour, il est venu des connaissances de Mégantic que j'aurais aimé à voir, mais ayant pris connaissance des chemins, ils ont tourné à l'église.

Nous n'avons pas monsieur Laforce pour faire de la colonisation dans la Gaspésie.

Nous conclurons dans une prochaine lettre.

Je vous remercie, monsieur le Rédacteur, de votre hospitalité.

(Signé) Alex. BOLDUC,
Vice-président de l'U.C.C.

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

ET LES CANADIENS-FRANCAIS

Liste de brevets d'invention, dessins de fabrique, marques de

J.-F. Dionne, L. D. C.

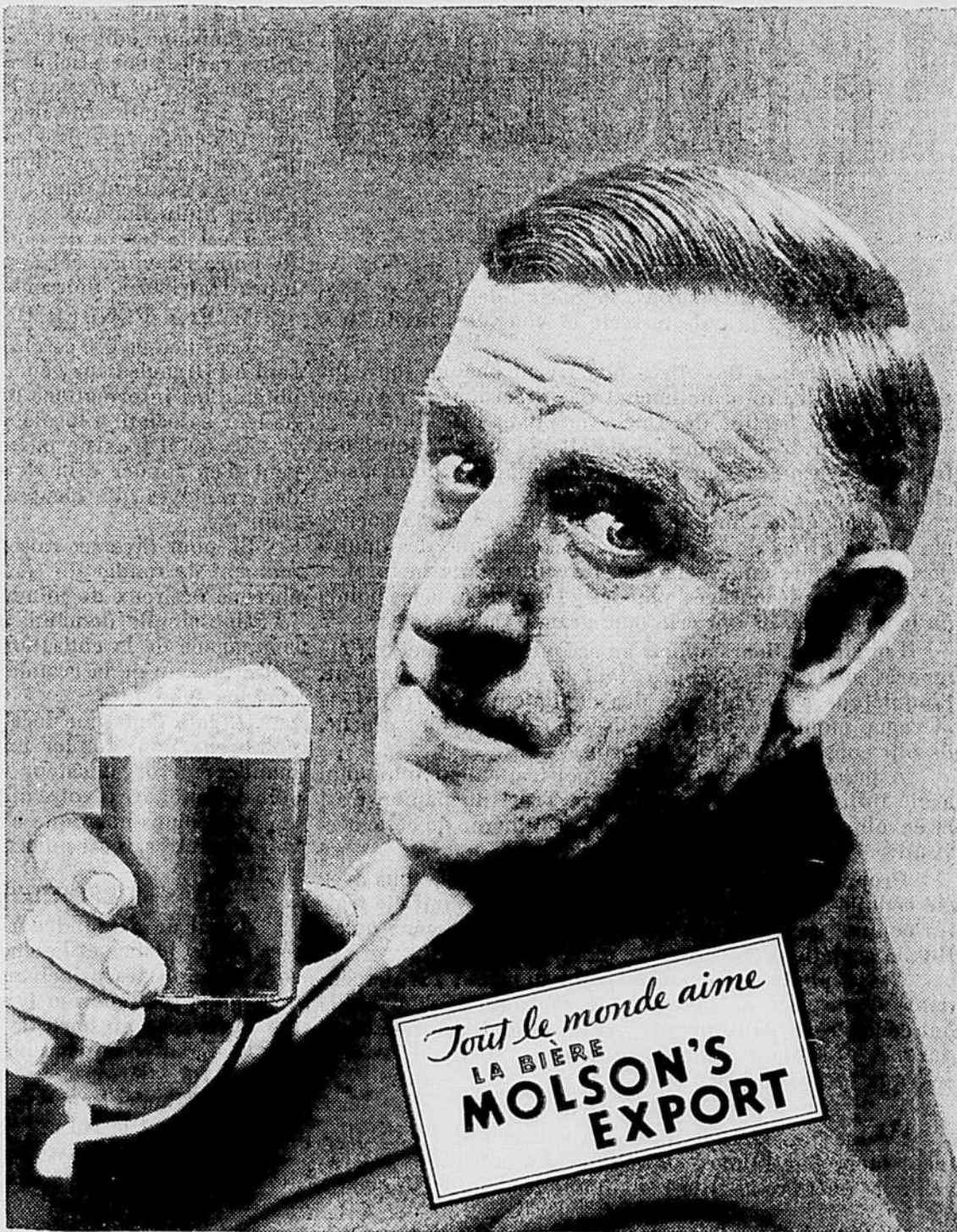
COMPTABLE PUBLIC

4692, rue Adam

Montréal.

Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.

Tél. : CLairval 5940 J.



Invitation

(Suite de la page 12)

commerce et droits d'auteur accordés par le Bureau des Brevets d'Ottawa aux Canadiens-français durant le mois de juillet 1934. (Service du "Bureau Technique Albert Fournier", Procureurs de brevets d'invention de Montréal.)

BREVETS D'INVENTION

342,682 Rolland J. Gazaille de Montréal. "Gilet à flotteurs".

342,883 Ferdinand Campagna et Joseph C. Rivet de Montréal. "Mécanisme d'interrupteur à minuterie commandé par monnaie".

342,885 Lucien Beauchemin, St-Lambert, P.Q. "Roue amovible".

343,077 Léonce Defoy, des Trois-Rivières, P.Q. "Support d'abat-jour et de rideaux".

343,088 E.-B. Gravelle d'Ottawa, Ont. "Pont portable pour véhicules-moteurs".

343,477 A. Amyot et L. Normandin de Montréal. "Dispositif à désinfectant".

343,526 Roméo Poulin de St-Georges, P.Q. "Chaîne de pneus".

DESSINS DE FABRIQUE

Alphonse Raymond de Montréal. "Nouvelle forme de bouteille".

Claire Fontaine Ltée de Québec. "Nouvelle forme de bouteille".

Joseph Lemire de Drummondville, P.Q. "Panier à bouteilles".

Lido Biscuit Ltée de Montréal. "Nouvelle forme de biscuit".

MARQUES DE COMMERCE

J.-A. Demers et E.-P. Gratton de Montréal. Mot : "Harricawan R. E. O." pour la vente de savon en poudre.

Cie J.-L. Mathieu de Sherbrooke, P.Q. Mot : "Nervirol" pour produits pharmaceutiques.

A.-T. Martineau de Verdun, P. Q. Mot : "Canary" pour la vente de savons.

DROITS D'AUTEUR

"Sous le ciel du vieux Québec" par Marcel Beaudoin de Montréal.

"Index au code légal" par René Deguire de Montréal.

"L'Union fait la force", hâtez-vous de joindre VOTRE UNION fondée pour améliorer votre sort en faisant respecter vos droits.

Déjà, plusieurs cercles ont été fondés dans divers comtés et le recrutement des membres se poursuit avec vigueur.

Dans certaines régions, la coupe du bois commencera dans quelques semaines; c'est dire que chacun de vous doit se hâter d'envoyer à l'Organisateur général, son adhésion accompagnée de sa cotisation de \$2.00. Pour cette minime somme, chaque membre recevra le journal de l'Union: la "Terre de Chez Nous", il bénéficiera de la page légale du bulletin et participera à tous les avantages de notre Union.

Nous avons l'ambition de faire pénétrer, au cours de la prochaine saison de coupe, la "Terre de Chez Nous" dans chaque camp de chantier de la Province.

Pour faire réussir ce projet, nous invitons non seulement les ouvriers qui s'enfoncent dans la forêt, mais aussi ceux qui bénéficient de leur salaire, comme les commerçants, les artisans et les professionnels de s'inscrire au plus tôt comme membres, afin d'être tous au courant des activités de notre Section et de tout ce qui concerne l'industrie forestière.

La "Terre de Chez Nous", organe officiel de l'U.C.C. et de la Section des bûcherons, n'a aucune affiliation politique, ni aucune coterie à servir ou à ménager.

Dans la page du bûcheron, vous trouverez, chaque semaine, des renseignements qui ne manqueront pas de vous être utiles. Faites-vous un devoir de lire cette page et faites-la connaître à vos amis et camarades de travail.

Si vous n'êtes pas déjà membre de notre association, vous êtes priés d'envoyer votre cotisation à l'organisateur général, à Matane, P.Q. Sur réception de votre envoi, il vous sera adressé un reçu-carte de membre, et votre nom sera inscrit sur la liste d'abonnés à la "Terre de Chez Nous".

C'est une semence qui vous rapportera cent pour un.
Ls-Philippe COTE

Les intéressés sont priés de nous retourner le plus tôt possible le questionnaire de l'U. C. C. dûment rempli.

LE BUCHERON

Invitation

Messieurs les bûcherons, la porte de votre Section dans l'U.C.C. est grande ouverte et vous êtes invités à y entrer !

Des centaines de lettres m'arrivent chaque jour, me demandant des informations et des précisions sur l'organisation de la Section des Bûcherons dans l'U.C.C.

Sans entrer dans tous les détails, je viens aujourd'hui tracer les grandes lignes du programme de notre association.

Personne ne conteste qu'aucune classe de la société n'a plus souffert de la dépression économique des quatre dernières années que celle des travailleurs de la forêt.

Affamés, découragés, poussés à bout, de tous les points de la Province, ils ont crié leur grande détresse.

Longtemps, leurs appels au secours individuel ont été ignorés, mais leurs plaintes étant devenues une clameur, l'inquiétude s'est emparée des exploiters. Effrayés de la vague montante, pour conjurer un danger tout proche, ils ont consenti quelques réformes.

A présent que chacun sait quel traitement inhumain a été infligé aux bûcherons par le Trust du papier, c'est le devoir du public de leur aider à se libérer de cette servitude.

Propriétaires de notre patrimoine national, vous avez été réduits en esclavage! Des hommes libres ont été traités comme un vil bétail, avec autant de sans-gêne qu'en Russie soviétique!

Ces exploités, ces parias sont pourtant les descendants d'une race de héros. Que ceux qui croient qu'ils ont dégénéré se détrompent! Ayant atteint la limite d'endurance et sentant venir l'agonie, ils se sont redressés et crié aux tyrans: Assez!

FONDATEURS

De tous les districts de la Province, le cri de ralliement lancé par l'Union catholique des cultivateurs a réveillé les énergies abattues et stimulé les courages engourdis.

Finie la résignation qu'on nous prêche depuis quatre ans! Le peuple s'est aperçu que sa patience inlassable n'a eu d'autre résultat que de rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

La masse du peuple, enfin éveillée, va-t-elle enfin se rendre compte qu'elle est le nombre et qu'en s'unissant pour l'action, elle deviendra une force qui mettra à la raison les affameurs et les esclavagistes?

Plusieurs tentatives ont déjà été faites de grouper les bûcherons en une association professionnelle. Parce que l'on a essayé de construire sur des assises mouvantes, elles ont échoué.

Les promoteurs de la nouvelle organisation profitant de l'expérience du passé, ont cherché des fondations solides pour asseoir leur édifice.

L'Union catholique des cultivateurs, avec sa quinzaine de mille membres était toute désignée pour servir de fondation à la Section des bûcherons dont les quatre-cinquièmes sont, ou des colons, ou des cultivateurs.

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIMERA

Pour conduire son programme à bonne fin, l'U.C.C. a besoin de toutes les bonnes volontés et compte sur le dévouement de ceux qui désirent le salut des bûcherons.

Si l'on veut revoir des jours meilleurs, libérons-nous sans tarder du Trust et de ses nombreuses tentacules.

Aide-toi, bûcheron, et le Ciel t'aidera!

Dans le passé, les trois grandes causes de notre asservissement ont été l'ignorance, l'apathie et le funeste esprit de parti.

Quatre-vingt-dix par cent des bûcherons ignorent les lois qui régissent les exploitations forestières. A la dernière session de notre législature, une loi ordonnant la création d'une commission de surveillance et de contrôle des exploitations forestières a été adoptée. Cette Commission, composée de citoyens choisis à cause de leur parfait connaissance de la question ainsi que pour leur impartialité et leur honnêteté, a commencé son travail. Des résultats appréciables ont déjà été obtenus.

Son Président a généreusement accepté notre offre de coopération et consent à étudier les plaintes qui lui seront faites par les membres de notre Union.

UNISSONS-NOUS

Les arrêtés ministériels Nos 1141 et 1142 adoptés en date du 23 mai dernier, déterminant le volume d'une corde de bois et décrétant le mode de mesurement des billes, sont encore ignorés de la plupart de nos gens.

Dans un prochain numéro de la "Terre de Chez Nous", nous en publierons le texte.

La funeste habitude qu'ont nos ouvriers de compter sur leurs voisins plutôt que sur eux-mêmes, est cause qu'ils négligent de faire l'effort nécessaire pour secouer leur

torpeur et réclamer leurs droits et privilèges.

Il est évident que ceux qui désirent garder les bûcherons dans une odieuse servitude, sèment la dissension dans leurs rangs pour atteindre leur but.

Diviser les ouvriers en deux camps; les faire participer à des luttes stériles pour leur classe; semer parmi eux le désaccord et la zizanie: voilà les moyens utilisés par certaines corporations forestières pour que les bûcherons s'épuisent dans une guerre intestinale plutôt que de s'aider mutuellement.

C'est le temps de répéter après un premier ministre de notre Province, cet appel patriotique: "Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous!"

COMMENT FONDER UN CERCLE DE BUCHERONS

Les quelque 650 cercles de l'U.C.C. peuvent, en s'adressant à l'Organisateur général de la Section des Bûcherons, obtenir les informations nécessaires pour former au sein de leur association locale, une Section des Bûcherons.

Là où il n'existe pas de cercle de l'U.C.C., il est urgent d'en fonder afin de faire bénéficier les bûcherons des avantages que chaque membre retirera de l'association.

Si, pour diverses raisons, il n'est pas possible dans le moment de fonder un cercle, cela n'empêche pas les bûcherons désireux de joindre l'Union.

Une simple demande adressée à l'organisateur, accompagnée de la cotisation annuelle de \$2.00 vous introduira au sein de la grande famille des cultivateurs et bûcherons syndiqués.

Quand, dans une localité, vous serez devenus assez nombreux pour fonder un cercle, vous n'aurez qu'à demander un organisateur et ce dernier se fera un devoir de répondre à votre appel.

Rappelons-nous que s'il est bien d'applaudir au travail des autres, il est mieux encore de faire généreusement sa part.

REFORMES DEMANDEES

Avant de demander à qui de droit les réformes dictées par la justice et la charité, il convient de signaler encore une fois les principaux griefs des bûcherons contre un régime inhumain et tyrannique qui a poussé la classe des bûcherons au bord de l'abîme:

- 1.—Salaires injustes payés aux bûcherons par les compagnies forestières.
- 2.—Méthodes scandaleuses de mesurements du bois, qui permettent le vol organisé des bûcherons.
- 3.—Infractions aux lois d'hygiène dans les chantiers.
- 4.—Surcharges honteuses dans les ventes d'outils et marchandises aux employés.
- 5.—Charges illégales des primes d'assurance aux ouvriers, par des moyens détournés.
- 6.—Les décisions arbitraires de la Commission des Accidents du Travail.
- 7.—Le travail des enfants en bas de 16 ans.
- 8.—Les heures de travail fixées par la lumière du jour.
- 9.—Le travail du dimanche et des jours de fête.
- 10.—L'immoralité des villes fermées.

Tout dernièrement, le Ministère des Terres et Forêts a fait une remise de droits de coupe aux concessionnaires de limites. Comme on le sait, cette diminution de charges a été absorbée en entier l'an dernier par les compagnies forestières.

Pourtant, elles avaient promis d'en faire bénéficier leurs ouvriers!

Pendant qu'elles empochaient cette gratuité du gouvernement provincial, elles prêchaient aux bûcherons la patience et la résignation. Ce sont là deux belles vertus, mais malheureusement, elles ne procurent ni pain, ni vêtements aux enfants des bûcherons!

PLANCHE DE SALUT

L'Union catholique des cultivateurs, émue de la sordide exploitation de nos gens et désirant les délivrer de l'état d'esclavage dans lequel ils se débattent, leur offre de se grouper dans une section spéciale de cette Union.

Les ouvriers de la forêt sont invités à saisir cette planche de salut qui les maintiendra à flot jusqu'à ce que se desserrent les griffes du trust qui les étrangle.

Rappelons-nous que les compagnies concessionnaires de limites ne sont pas propriétaires du domaine forestier qu'elles exploitent; elles ne sont que locataires du patrimoine que vous avez hérité de vos aïeux. Les vrais propriétaires, ce sont les citoyens de notre Province et surtout vous, bûcherons canadiens! Les forêts que vous exploitez en coopération avec le capital, c'est votre héritage, votre bien, votre propriété.

La part de dividendes qui vous revient de cette exploitation vous est payée sous forme de salaire. Eh bien! bûcherons, êtes-vous satisfaits de la part qui vous a été attribuée ces dernières années? Si vous croyez avoir été fraudés dans le partage des revenus, réclamez énergiquement ce qui vous appartient et comme il est convenu que

(Suite à la page 11)

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux de l'U. C. C. 5505, Blvd Saint-Laurent, Montréal.



Diamètre 4 pouces 3/4. Trois lumières teintées dans la masse, d'un diamètre de près d'un pouce et d'une hauteur extérieure de plus d'un demi-pouce.

Prix à nos bureaux: **80 cents**, frais de malle en plus: **10 cents**.

CE QUE PEUT FAIRE...

(Suite de la première page) existait dans toutes les paroisses

Un troisième point, l'étude des questions sociales. Est-ce que ça ne vaut pas la peine d'y penser sérieusement en ce moment? Les cercles de l'U. C. C. s'occupent avec attention du questionnaire qui leur a été adressé voilà trois semaines, certains cercles passent une soirée entière à discuter sur les réponses à fournir; n'est-ce pas eux qui sont les plus intéressés au règlement avantageux de la question? Tous nos cultivateurs progressifs savent que l'électricité est une nécessité sur la ferme, à condition, bien entendu, qu'elle ne soit pas livrée à un prix prohibitif qui en fasse un objet de luxe.

Combien d'autres problèmes que le cultivateur est appelé à régler? où peut-il mieux le faire que dans un cercle d'études de l'U. C. C.?

R.M.P.

Le mil (fléole des prés) fleurit un peu plus tôt dans les régions du nord que dans celles du sud. C'est peut-être dit le "Journal of Agricultural Research", parce que le développement des plantes dans le sud au commencement du printemps est retardé par les journées relativement courtes tandis qu'il est accéléré au contraire dans les régions du nord par les journées relativement longues de la fin du printemps et du commencement de l'été.



SOMMAIRE

Le Congrès des Bûcherons	625
L'électrification rurale	626
Congrès de Joliette	627
Echos de cercles	628-629
Page féminine	630
Cours-à-domicile	631
Page des Jeunes	632
Consultations légales	633
Page du Marché	634
Petites Annonces	635
Invitation	636

Les intéressés sont priés de nous retourner le plus tôt possible le questionnaire de l'U. C. C. dûment rempli.